VENDREDI 4 FÉVRIER 1916 (Édition P. L. C.) N° 342 — CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — 32me ANNEE. — N° 34

LE MESSAGER DE BRUXELLES

ABONNEMENTS : BRUXELLES ET PROVINCE fr. 3 90 par trimestre fr. 1 30 par mois. On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

Directeur : FLORENT DELMOTTE

Rédacteur en chef : CHARLES DESBONNETS

Administration et Rédaction : 45, rue du Marché-aux-Poulets, 45, BRUXELLES

PUBLICITE (Consulter notre tarif en dernière page)

Les Cartes à Jouer

et leur fabrication

Les cartes à jouer, qu'il ne faut pas confondre avec la carte à payer, ont également leur histoire. On leur assigne une origine asiatique.

Dans l'Hindoustan, on les appelait « tchatartaso », mot qui signifie quatre rois ou quatre couronnes, et leur nom populaire devint « taj » ou «tas». Les anciens jeur hindous ne contenaient pas de reine; les rois sont munis de parasol comme marque distinctive; les vizirs tiennent lieu de valets.

Les Chinois nomment leurs cartes « tahi-paï » ou étiquettes de papier; leurs jeux se composent de 30 cartes : 3 couleurs seulement ayant chacune 9 cartes et 3 simples cartes supérieures à toutes les autres.

Les Arabes apprirent des Hindous à jouer aux cartes vers le commencement du XII[e] siècle et les Croisés introduisirent en Europe ce jeu qui devint populaire dès le XIII[e] siècle.

La première preuve s'en trouve dans le « Stadsbuck » d'Augsbourg, en 1275.

L'usage des cartes en Italie est mentionné dès 1299 et en France en 1392, année où un peintre, Jacquemin Gringorman, en coloria un jeu pour le roi Charles VI.

On a supposé que les quatre couleurs ont été imaginées pour représenter d'une manière symbolique les quatre classes de la société : les cœurs désignant le clergé; les piques la noblesse; les trèfles, les paysans, les serfs; et les carreaux les citadins, les bourgeois.

Les figures ont une origine historique et militaire symbolique. Ainsi, nous trouvons dès les premiers jeux français, les quatre rois : David, Alexandre, César et Charlemagne, qui représentent les quatre monarchies des Juifs, des Grecs, des Romains et des Français.

Les dames furent dès le début : Argine (anagramme de régina, reine), Esther, Judith et Pallas; les valets représentaient les chevaliers.

Les lois ont souvent prohibé le jeu des cartes; mais il s'est toujours maintenu et il a été varié par d'innombrables combinaisons connues sous les noms de : *lansquenet, piquet, brisque, triomphe, prime, boston, flux, trente-et-un, mariage, whist,* etc.

Les cartes à jouer se composent ordinairement de trois feuilles de papier. La feuille sur laquelle on imprime les figures et les points, est appelée *papier au pot;* celle qui forme le dos de la carte se nomme *cartier;* la troisième, placée entre les deux précédentes, est la *trace* ou *main-brune;* la pâte en est grise, afin d'empêcher la transparence. Ces trois feuilles sont solidement collées ensemble.

On imprime le papier du pot avant le collage; mais les enluminures peuvent être faites après; on lisse les cartes avec le savon noir — gare la hausse! — on les redresse au moyen de la presse, on les coupe, on les trie, on les assemble et on en forme des jeux.

Le jeu de piquet ne se compose que de 32 cartes : 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets, 4 dix, 4 neuf, 4 huit, 4 sept; huit cartes de chaque couleur : carreau, cœur, piquet et trèfle.

Le *jeu entier* a 52 cartes : les 32 déjà nommées et 4 six, 4 cinq, 4 quatre, 4 trois et 4 deux; 13 cartes de chaque couleur.

Le *jeu d'hombre* comprend 40 cartes : c'est le jeu entier, moins les dix, les neuf et les huit.

Le *jeu de tri* se compose de 34 cartes, n'a aucun carreau, à l'exception du roi, et il lui manque le six de cœur et tous les dix, les neuf et les huit.

Le *jeu de brelan* a 28 cartes; c'est le jeu de piquet, moins les sept.

Le *reversis* a 48 cartes, c'est-à-dire le jeu entier, moins les dix.

— Voilà une petite dissertation qui fournira aliments à la discussion de nos amateurs de « gueuze-lambic » et de « faro », après leur partie de chaque soir; nous leur souhaitons une digestion facile. ARGUS.

NOS DEPECHES

LE CANAL DE PANAMA

D'après une dépêche de Panama au « Lloyd », le canal restera fermé à la navigation jusqu'à l'achèvement complet des travaux de dragage.

LA QUESTION DE LA GUERRE DE SOUS-MARINS

D'après des nouvelles publiées par les journaux allemands, la France et l'Angleterre ont définitivement décliné la proposition faite par M. Wilson de réglementer la guerre des sous-marins.

En Mer

— Lloyds annonce que le vapeur de pêche belge « Marguerite », la barque « Hilda » de Lowestoft et la barque « Radium » ont coulé. Les équipages des trois bateaux sont sauvés.

— Les passagers et l'équipage du SS. « Prinses Juliana », en tout 79 personnes, ainsi que le courrier postal, ont été débarqués à Harwich. Il n'y a aucun manquant.

— On mande de Karlskrona (Danemark), que le vapeur suédois « Presto », avec chargement et allant de Göteborg à Stockholm, a été arrêté par un vapeur allemand et amené à Swinemünde.

COMMUNIQUÉS

ALLEMAND

Berlin, 3 février. (Communiqué de midi.)

Théâtre de la guerre à l'Ouest

En Flandre, notre artillerie a, sur une grande étendue de front, énergiquement bombardé les positions ennemies, l'artillerie de l'adversaire a vivement riposté. Au nord-ouest d'Hulluch, nous avons occupé deux entonnoirs que les Anglais avaient creusé, devant notre front, en faisant jouer des mines. Dans la région de Neuville, l'action de l'artillerie ennemie s'est élevée, dans le cours de l'après-midi, à une violence de plus en plus grande. En d'autres endroits du front aussi il y a eu de vives luttes d'artillerie. En Argonne, on s'est battu à coups de grenades. Nos aviateurs ont, aux environs de Péronne, descendu deux avions de combat, l'un anglais, l'autre français. Trois des occupants sont morts, l'observateur français est grièvement blessé.

Théâtres de la guerre à l'Est et dans les Balkans

La situation générale n'a pas changé.

AUTRICHIEN

Vienne, 3 février. (Communiqué d'hier.)

Front russe

Devant la redoute du pont au nord-ouest d'Usoieszko, l'ennemi, attaqué à coups de mines, a été obligé d'abandonner sa première ligne de tranchées. En d'autres endroits du front nord-est, escarmouches entre patrouilles.

Front italien

Dans la vallée de la Sugana, à l'ouest de Roncegno, plusieurs attaques d'un bataillon italien ont été repoussées. Sur le versant du Col di Lana, une organisation de sapes ennemies a été prise à la suite d'un corps à corps et démolie par explosion. Canonnades sur le front de l'Isonzo.

Front du Sud-Est

En Albanie, nos avant-gardes ont gagné sans combat la rive nord du Mali. Dans le Monténégro, calme complet; pas d'événements particuliers.

TURC

Constantinople, 2 février. — Le quartier général mande : Sur le front du Caucase, un bataillon ennemi, qui attaquait un des postes avancés de notre centre, a été repoussé avec une perte de 200 tués et blessés. Pas de changement sur le reste du front.

FRANÇAIS

Paris, 2 février. (Communiqué officiel de 15 heures.) — Entre Avre et Aisne, notre artillerie a tiré sur des convois dans la région de la ferme Sous-Touvent, ainsi que sur un train sortant de Lassigny. En Argonne, nous avons fait sauter une mine à la côte 195 près de la Haute-Chevauchée. En Alsace, nos batteries ont fait exploser un dépôt de munitions aux abords d'Orbey, sud du Bonhomme. Dans la région de Sondernach, sud de Munster, l'ennemi a enlevé un de nos postes d'écoute d'où une contre-attaque l'a immédiatement chassé.

Paris, 2 février. (Communiqué officiel de 23 heures.) — En Artois, lutte de mines assez active aux abords de la route de Lille. Le tir de notre artillerie a provoqué trois explosions dans les batteries ennemies de la région de Vimy. Au nord-ouest de Berry-au-Bac, des troupes en mouvement ont été surprises par le feu de nos canons. En Champagne, nous avons bombardé les ouvrages de l'ennemi au nord de Souain. En Woevre, tir efficace sur deux lance-mines signalés au nord-ouest de Flirey. En Lorraine, à la côte 425 (est de Senous), nos batteries ont démoli un blockhaus ennemi. Canonnade sur le reste du front.

ANGLAIS

Londres, 2 février. — Notre artillerie a bombardé différents points des lignes allemandes entre l'Ancre et la Somme.

On signale une certaine activité réciproque de l'artillerie dans le secteur de Wulverghem et de la route de Menin.

RUSSE

Pétrograd, 1er février. — Vif duel d'artillerie dans la direction de Riga pendant toute la journée d'hier. Dans le secteur d'Ogger, l'ennemi a entretenu une vive fusillade et un tir de mitrailleuses.

Au sud-est de Schloss Kokkenhusen, en amont de Friedrichstadt, une troupe allemande en blouses blanches a tenté de faire sauter la glace sur la Dwina. Elle a été dispersée par notre feu.

Dans les environs du village de Poduzischki, à l'est de Swenzjang, nos aviateurs ont bombardé un convoi et un train ennemis.

Dans le secteur du lac de Narocz, l'artillerie lourde allemande a lancé des obus qui répandaient une odeur « sui generis ».

Sur le front du général Ivanoff, il convient de signaler une action heureuse de notre artillerie en Galicie, sur la Strypa, ainsi que l'arrêt porté à une offensive ennemie dans le secteur nord-est de Buczacz.

ITALIEN

Rome, 2 février. — Dans le Haut-Cordevole, vifs duels d'artillerie dans la zone de Livinallongo.

Dans le secteur de Plezzo, nous avons repoussé des détachements ennemis qui tentaient de s'approcher de nos positions au nord du Monte Rombon.

Sur l'Isonzo, l'artillerie ennemie a lancé quelques obus sur la gare de Cormons et dans le secteur de Moravo, occasionnant un nombre de victimes parmi la population civile.

ETRANGER

ANGLETERRE

LES FRETS POUR L'ITALIE

Comme premier résultat de l'intervention du Shipping Board, un bateau a pu être affrété avant-hier à Cardiff pour le transport de charbon à Naples, au taux de fret de 60 sh. par tonne au lieu de 78 sh. 6 d. qu'il était la semaine dernière.

LE SON DES CLOCHES

Par ordre de l'autorité militaire, on ne pourra plus sonner les cloches de Londres depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

LA DEFENSE AERIENE

S'inspirant du raid aérien sur Paris, le « Times » préconise de nouvelles mesures pour la défense de Londres. Il dit que si la défense par l'artillerie a fait de grands progrès, il convient encore de disposer d'une quantité d'avions d'un type approprié, qui puissent attaquer dans les airs mêmes les dirigeables ennemis.

FRANCE

LES RAIDS DE ZEPPELINS

Commentant le raid des Zeppelins sur Paris, le « Times » dit que MM. Lloyd George et Bonar Law avaient quitté Paris une demi-heure avant l'attaque aérienne. S'ils étaient restés, ils auraient pu se convaincre que Paris ne le cède en rien à Londres pour le calme avec lequel la population accueille la visite des dirigeables allemands. L'attitude des Parisiens témoigne l'inefficacité de cet essai d'intimidation de l'ennemi. Il n'en reste qu'un cri, unanime : « Vengeance! »

DÉRAILLEMENT DE L'EXPRESS CALAIS-PARIS

L'express Calais-Paris a déraillé le 2 courant près du pont en deçà de la gare de Saint-Denis. Le rapide de Calais, qui devait passer en gare de Saint-Denis à 19 heures, avait un quart d'heure de retard et roulait à 80-90 km. à l'heure, lorsqu'il dérailla à quelque distance de la gare de Saint-Denis. La locomotive fut renversée à gauche, le tender et le fourgon à bagages pénétrèrent l'un dans l'autre. Les wagons de première qui suivaient furent comprimés, un wagon de 2e classe et trois de 3e classe furent renversés à gauche de la voie, et les trois derniers wagons du train, à droite. Presque instantanément le réservoir à gaz prit feu et peu après tous les wagons étaient en flammes. Les pompiers de St-Denis arrivèrent les premiers sur les lieux et furent activement secondés par les troupes et les ouvriers de fabrique. Les victimes de cette épouvantable catastrophe comprendraient 10 tués et 15 blessés. Les blessés ont été amenés en partie à St-Denis, en partie à Paris.

INTERPELLATION SUR LA CENSURE

M. Emile Constant, député, a avisé le président de la Chambre qu'il interpellerait le gouvernement sur l'arbitraire de la censure, et qu'il demandera la discussion de son interpellation à la séance de jeudi.

LA MISSION DU COLONEL HOUSE

Paris, 2 février. (Havas.) — Le colonel américain House est arrivé mardi de Berlin à Paris et restera ici jusque samedi de la semaine prochaine. Il rencontra en Suisse l'ambassadeur américain à Vienne. Le temps lui a manqué pour voir également l'ambassadeur américain à Rome. Le colonel a déclaré à la presse qu'il n'avait pas reçu d'invitations officielles à Berlin. Il s'est entretenu à l'ambassade américaine avec M. Bethmann Hollweg. De Paris, le colonel House se rendra à Londres, pour retourner de là à New-York. M. Briand, président du Conseil, a reçu le colonel House hier après-midi et s'est entretenu longuement avec lui.

ITALIE

MANIFESTATION OUVRIERE A MILAN

D'après l' « Avanti », à Milan, une réunion ouvrière a manifesté contre l'augmentation du prix du gaz.

RUSSIE

LA DEMISSION DE M. GOREMYKINE

On envoie de Pétrograd aux journaux suédois les renseignements suivants sur la genèse de la démission de M. Goremykine :

Le 29 janvier, une grande conférence ministérielle se réunit pour délibérer sur la réouverture, ainsi que sur la durée de la session et l'ordre du jour de la Douma. La plus grande partie des ministres s'étaient prononcés pour la convocation immédiate, sans vouloir limiter d'avance la durée et le programme des travaux parlementaires. Les mêmes ministres se sont déclarés pour une collaboration entre le gouvernement et la Douma. La minorité avec M. Goremykine a déclaré qu'elle était convaincue pour sa part de la force du gouvernement actuel et que le ministère pourrait suffire seul à sa tâche, sans l'aide de la Douma. La majorité ayant obtenu gain de cause, la position de M. Goremykine s'en est trouvée compromise. Il est parti le lendemain pour le quartier général, afin de remettre sa démission au Tsar.

LE MÉTROPOLITE CHEZ LE TSAR

Le « Rjetsch » annonce que le Tsar a reçu en audience le métropolite de Pétrograd. On rapproche cette circonstance de l'ouverture prochaine de la Douma. M. Goremykine a déclaré que la Douma serait convoquée pour le 28 février.

SUISSE

L'ECHANGE DE PRISONNIERS

Hier est arrivé à Constance le premier train-hôpital suisse amenant de France des invalides allemands rapatriés. Le train-hôpital se trouvait sous les ordres du colonel suisse Bohny.

ECLATS D'OBUS ALLEMANDS

Des éclats d'obus allemands étant tombés en territoire suisse dimanche dernier, près de Beurnevésin, le commandant de la batterie allemande à la frontière suisse s'est présenté aux autorités fédérales pour y faire les excuses que comportait l'incident.

TURQUIE

SUICIDE DU PRINCE-HERITIER

Constantinople, 2 février. — L'héritier du trône Jussuf Izzeddin, qui souffrait depuis longtemps d'une maladie, s'est suicidé hier matin en son palais, en se coupant les veines du bras gauche. Il sera inhumé demain dans le tombeau du Sultan Mohammed à Stamboul.

HOLLANDE

VENTE DE BATEAUX BELGES

Le « Staats-Courant » annonce que les autorités allemandes sont d'avis que pendant la guerre aucun bateau belge ne peut être transféré en d'autres mains sans leur autorisation. Si cette autorisation n'est pas accordée, on exige une caution.

UNE PERQUISITION AU « TELEGRAAF »

La justice néerlandaise a opéré hier une descente dans les bureaux du « Telegraaf » et y a saisi une grande quantité de documents. On a également perquisitionné chez M. H.-M.-C. Holdert, ainsi que chez son frère.

D'après le « Telegraaf », ces perquisitions sont en rapport avec le fonctionnement du « bureau pour combattre la contrebande ».

LE « VLAAMSCHE STEM »

Le journal flamand «Vlaamsche Stem», qui se publiait à Amsterdam, a cessé de paraître.

PORTUGAL

TROUBLES A LISBONNE

Quelques industries chôment. Mardi dernier, plusieurs bombes ont éclaté dans les rues. Il y eut plusieurs blessés. Deux sont morts des suites de leurs blessures.

La Chambre portugaise examine un projet de loi contre le renchérissement des vivres et des matières premières. Le ministère du Commerce et des Travaux publics a présenté un amendement permettant de réquisitionner les matières premières ainsi que les moyens de transport par eau et par terre.

***

L'agence Havas mande de Madrid que des voyageurs venant de Lisbonne rapportent que le ministre de la justice a été attaqué à coups de revolver et qu'il s'est défendu de même. Un incendie se serait déclaré dans le palais de Belem. Des bombes ont éclaté dans plusieurs quartiers; des perquisitions de police ont amené la découverte d'armes, de munitions et de dynamite. 17 soldats ont été blessés au cours des derniers troubles.

SCANDINAVIE

LE MANQUE DE COMBUSTIBLE

Le gouvernement suédois a nommé une commission chargée de rechercher des moyens permettant de remplacer éventuellement le charbon par la tourbe pour les usages domestiques.

LE TRAITE D'INTEGRITE DES PAYS SCANDINAVES

On mande de Christiania que par 18 voix de majorité le Storthing, dans une réunion à huis clos, a rejeté, sur avis conforme du ministre des affaires étrangères, la proposition faite par le parti socialiste, de dénoncer le traité d'intégrité.

LUXEMBOURG

LA CONSTITUTION DU MINISTERE

On mande de Luxembourg que la constitution du nouveau ministère Vannerus ne va pas sans difficultés. La constitution singulière du ministère futur, qui doit être un cabinet de coalition, composé de 5 membres, explique les retards que subit sa formation. La presse de l'extrême-gauche ne cache pas sa vive désapprobation.

L'EXPORTATION DES COCHONS DE LAIT

La « Luxemburger Zeitung » annonce que l'autorisation d'exporter des cochons de lait a été retirée.

ETATS-UNIS

TOURNEE PRESIDENTIELLE

M. Wilson a prononcé au cours de sa tournée de conférences à travers l'Ouest des Etats-Unis un discours à Desmoines (Jowa), dans une réunion qui comptait 10,000 personnes. Tout en insistant sur la nécessité de la préparation militaire, il a attaqué ceux qui poussent à la guerre et veulent entraîner le pays dans le conflit européen.

MONTENEGRO

UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE ?

On mande de Genève aux journaux roumains que M. Miuskowitch, président du conseil des ministres du Monténégro, lequel réside actuellement en Suisse, a été avisé par un groupe de notables monténégrins que ceux-ci s'étaient constitués en gouvernement provisoire et traiteraient officiellement avec l'Autriche.

D'après la même information, le roi Nikita aurait l'intention de publier un manifeste, dont le texte serait transmis pour examen à Paris, Londres et Pétrograde.

AUX BALKANS

Zeppelin sur Salonique

Salonique, 2 février. (Havas.) — Hier matin, à 3 heures, un Zeppelin a bombardé violemment Salonique. Il a lancé 20 bombes incendiaires.

A Valona

D'après des nouvelles de Sofia, les représentants de l'Entente auraient quitté Valona. Le consul italien seul est resté à son poste.

La Skoupchtina serbe

Un grand nombre de députés serbes arrivés à Rome demandent la convocation immédiate de la Skoupchtina afin de délibérer sur l'attitude du Cabinet en présence des derniers événements.

M. Paschitch, qui se trouve à Corfou, s'est opposé télégraphiquement à cette convocation qui serait contraire à la constitution serbe et qui n'est désirée ni par le roi ni par le gouvernement.

Relaxations réciproques

En suite des négociations franco-bulgares engagées par le canal du ministre néerlandais à Sofia, le consul et le personnel du consulat bulgare internés à Toulon ont été relaxés et sont arrivés à Genève. D'un autre côté, le gouvernement bulgare a remis en liberté les fonctionnaires consulaires français et anglais qu'il avait fait arrêter par voie de représailles.

La démobilisation grecque ?

D'après un télégramme au journal anglais « Observer », les représentants de l'Entente auraient fait une nouvelle démarche commune à Athènes et auraient demandé la démobilisation immédiate de l'armée grecque.

Nouvelles publiées par le gouvernement général allemand

Saint-Pétersbourg, 2 février. — Goremykin a été relevé, pour raisons de santé, de son poste de président du Conseil des ministres. Stürmer, membre du Conseil de l'Empire, a été nommé à sa place.

LE TEMPS QU'IL FAIT

Vade-Mecum du *Messager de Bruxelles*

(Observatoire privé du journal)

35e jour de l'année 1916, reste 331 jours
Soleil levé à 7 h 16 m., couché à 16 h 37 m.
Lune levée à 7 h. 37 m., couchée à 17 h. 59 m.
N.L. le 4 mars P.Q. le 10 fév. P.L. le 19 fév. D.Q. le 26 fév

Baromètre de la veille, à midi

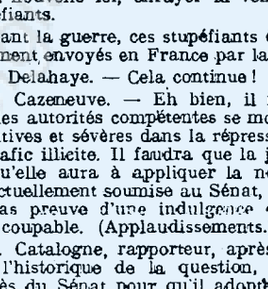

Hauteur barométrique 763 mm.
Température de la veille : maximum plus 9 centigrades ; minimum moins 6 centigrades
Prévision pour le lendemain : couvert.
La fête du jour : St-André.
La fête du lendemain : St-Agathe.
Les jours croissent du 31 janvier au 29 février de 1 h. 36 m.
Lune à l'apogée le 13 à 21 heures.
Lune au périgée le 29 à 21 heures.

La lutte contre les stupéfiants en France

Le Sénat vient de discuter les propositions de lois tendant à réprimer l'usage de l'opium et des stupéfiants.

M. Cazeneuve a exposé les dangers que courent et font courir aux autres les toxicomanes, tous ceux qui s'adonnent aux divers stupéfiants. En particulier dans nos ports de mer, il existe des fumeries d'opium parfois tolérées par les autorités. A Paris, dans certains milieux, règne une véritable épidémie de cocaïnomanie. Les intelligences les plus solides, les tempéraments les plus énergiques finissent par céder à l'action répétée de ces divers poisons. Le mal est grand.

Il est donc urgent de prendre des mesures contre les dispensateurs des diverses substances vénéneuses. On ne pourra évidemment pas empêcher les médecins ou les pharmaciens d'user de toxiques; mais on peut espérer, par le vote de la nouvelle loi, enrayer la vente des stupéfiants.

Avant la guerre, ces stupéfiants étaient librement envoyés en France par la poste.

M. Delahaye. — Cela continue!

M. Cazeneuve. — Eh bien, il faudra que les autorités compétentes se montrent attentives et sévères dans la répression de ce trafic illicite. Il faudra que la justice, lorsqu'elle aura à appliquer la nouvelle loi actuellement soumise au Sénat, ne fasse pas preuve d'une indulgence qui serait coupable. (Applaudissements.)

M. Catalogne, rapporteur, après avoir fait l'historique de la question, insiste auprès du Sénat pour qu'il adopte la rédaction proposée par la commission. Les effets de l'opium et des autres stupéfiants ont pris le caractère d'une véritable calamité publique. Il faut agir.

MM. Ogier, commissaire du gouvernement, et Milliès-Lacroix, président de la commission, parlent dans le même sens. Au vote, les articles et l'ensemble de la loi sont adoptés.

EN MARGE

Le Coût de la Vie et de la Mort

Nous nous plaignons non sans raison de la cherté de la vie. Il est de fait qu'en établissant son budget ménager, même avec les plus grands ménagements, on en arrive à constater, en faisant la grimace, que le prix des denrées alimentaires, estimé en bloc, a plus que doublé depuis le commencement de la guerre.

Pour certaines de ces denrées, l'augmentation se conçoit. Elles sont devenues de plus en plus rares, les stocks s'épuisant et ne se renouvelant que fort difficilement, quand ils se renouvellent. Pour d'autres, le fait s'explique moins, la production restant à peu près normale et la consommation ayant diminué en raison même de l'élévation des prix, car si le coût de la vie augmente, il n'en est malheureusement pas de même des salaires, qui, eux, diminuent sans doute pour se conformer à la fameuse loi des compensations.

Mais si la vie est chère, que doit-on dire de la mort?

De nombreux spécialistes ont maintes fois commenté le chiffre des dépenses affectées dans les différentes armées belligérantes à l'entretien d'un homme, car c'est en réduisant ainsi à l'unité les estimations qu'elles se présentent de la façon la plus frappante.

Il y a quelques mois, reproduisant une déclaration officielle faite à la Chambre des Communes en Angleterre, nous trouvions que l'entretien du soldat anglais, tout compris, coûtait à l'Angleterre environ 25 francs par jour.

On pourrait trouver ce chiffre exagéré, mais voici un nouvel écho qui nous ouvre singulièrement les yeux sur les dépenses directement nécessitées par la guerre.

Le ministre des munitions vient en effet d'interdire l'utilisation du platine en bijouterie. Toutes les quantités disponibles doivent être réservées pour la fabrication des munitions, qui en demande des quantités considérables.

Or, on sait que le prix du platine n'a pas cessé d'augmenter depuis quelques années. Avant la guerre, il se vendait à plus de 7 francs le gramme et ce n'est pas bien gros un gramme de platine, puisqu'il en faut 21 environ pour faire le volume d'un centimètre cube.

On peut donc affirmer que si les hommes coûtent fort cher à nourrir en ce moment, il faut dépenser incomparablement plus d'argent pour les tuer.

Mais la constatation n'a rien de consolant, hélas! V. G.

Sur le tram.

— Nous avons à nouveau du pain gris.

— Eh oui, heureusement cette fois il est mangeable. Il est fait, paraît-il, de farine blutée à 82 p. c.

— Ce n'est pas comme l'an dernier, où il était fabriqué avec on ne sait trop quoi. J'ai attrapé pour mon fait, à cause de lui, une maladie d'estomac.

— Vous n'êtes pas le seul, mon cher; si j'ai hérité de mon oncle Jules, c'est à lui que je le dois.

— Mais au fait, que fait-on de la farine qui nous vient d'Amérique, de cette «flour» dont on vend les sacs si cher lorsqu'on les a enlaidis d'un tas de petites monstruosités?

— Demandons-le à Qui-de-Droit, voulez-vous?

— Vous croyez qu'il vous répondra?...

PICK.

A Molenbeek.

De la « Chronique des Travaux Publics » :

—Nouveaux bâtiments d'école. — L'achèvement de la construction des nouveaux bâtiments de la rue de la Prospérité a été quelque peu entravé par les événements de ces temps. Toutefois, actuellement les travaux sont poursuivis avec activité et l'on espère qu'au début de l'exercice scolaire prochain, il pourra être procédé dans les dépendances à l'installation d'une école gardienne et de la bibliothèque populaire. D'autre part, des bains-douches y fonctionneront, installés comme ceux des sous-sols de l'école de la rue Ransfort.

Un atelier de ferronnerie à l'école du 4e degré. — Nous avons signalé ici même l'ingéniosité des architectes communaux à transformer une ancienne habitation particulière, sise à la Chaussée de Gand, 49, en classes et ateliers destinés aux élèves de l'école du 4e degré. Comme l'aile gauche de ce vaste immeuble appartenant à M. le notaire Brunard demeure disponible, l'administration communale a exprimé le vœu d'y voir établir un atelier de ferronnerie. Ce projet est à l'étude et ne tardera pas à être réalisé.

A Uccle.

Dans sa dernière séance, le conseil communal d'Uccle a décidé d'attribuer quelques crédits spéciaux du budget communal de 1915. Il a également approuvé le compte de 1914 de la commission des hospices civils et le budget de 1916 de cette même commune. Les statuts des « Magasins Communaux » ont été adoptés sans aucune remarque. Divers travaux ont été autorisés dans les locaux de l'école du quatrième degré pour garçons. Le conseil a également décidé de publier le compte communal de 1914 et le budget communal de 1916.

**

L'administration de cette importante commune a également porté à la connaissance des intéressés que les délibérations du conseil communal du 27 juillet 1915 et du 24 août de la même année fixant les centimes additionnels aux taxes de l'Etat sur les bénéfices et profits réels des sociétés par actions, sur les autos et autres véhicules à moteur, ont été approuvées par l'autorité supérieure. Les taxes sur les cinématographes seront également appliquées.

A Saint-Josse-ten-Noode.

Savez-vous ce que coûte annuellement le service d'hygiène à Saint-Josse-ten-Noode? De 20 à 25,000 francs! Le service des bains-douches absorbe 5,500 francs environ, les frais d'embranchements d'égouts 5,000; l'indemnité au chimiste communal pour l'analyse des denrées alimentaires est de 2,000 fr.; l'indemnité au médecin vérificateur des naissances et des décès, de 2,000 fr. également; au médecin vaccinateur 500 fr.; au médecin préposé au service sanitaire, 900 fr.

Les frais de désinfection de locaux insalubres et les secours éventuels exigent 3,000 fr.; 75 fr. sont attribués aux frais de mise en fourrière des chiens divaguant sur la voie publique.

La quote-part de la commune dans les frais du service intercommunal de contrôle des beurres, lait et graisses. L'entretien du dispensaire du service des mœurs est de 1,000 fr.

La commission permanente du lait vient en dernier lieu avec un subside annuel de 25 francs.

A Laeken.

Le comité de ravitaillement de Laeken a acheté 100,000 kilogs de pommes de terre, lesquelles seront vendues à 12 centimes le kilog, sur présentation de la carte de ménage. Chaque habitant a droit à six kilogs des précieux tubercules pour quinze jours. A partir du 1er mars, les habitants de la commune devront se munir du nouveau modèle de cartes de ménage. Ils devront en faire la demande à l'administration communale dans le plus bref délai.

Les cartes seront de trois couleurs : bleues pour le secteur de la Chaussée d'Anvers, roses pour le secteur du Centre (rue Ketels), blanches pour le secteur de Heysel. Les porteurs de cartes blanches seront approvisionnés par le magasin que le Comité ouvrira incessamment Place St-Lambert.

A Schaerbeek.

Les habitants de la commune ne sont pas contents depuis quelques jours; il leur est impossible de se procurer des pommes de terre aux magasins communaux établis dans les locaux de l'abattoir communal, rue de Jérusalem.

Dire que les Schaerbeekois sont satisfaits serait certes s'avancer beaucoup.

Les funérailles de Charles-Henry.

Les funérailles de Charles-Henry, le talentueux directeur de « La Plume », ont eu lieu hier au milieu d'un grand concours de monde. Tout le Bruxelles des lettres était là. Nous avons remarqué parmi l'assistance MM. Beckers, directeur général des arts et des lettres; Jacqmain, échevin de l'instruction publique de la ville de Bruxelles; Valère Gille, président du syndicat des auteurs dramatiques belges; Arthur Derrudder, Jef Leempoels, Paul Lagye, Paul Max, Georges Hauzeur, A. Cée, etc. Le char funèbre disparaissait sous les fleurs. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille, à Nivelles.

Bulletin sanitaire.

Année 1915. — Statistique démographique et médicale. Bruxelles et communes faubourgs.

Bruxelles. — 2,340 naissances ont été enregistrées : masculines 1,218, féminines 1,122; légitimes 1,599, illégitimes 741, soit un taux correspondant de natalité de 19.5 pour 1,000 habitants.

Le total des décès constatés dans la population bruxelloise est de 2,408 : mas-

culins 1,165, féminins 1,243, soit un taux de mortalité de 13.9 pour 1,000 habitants.

Le groupe des maladies contagieuses a fait 83 victimes, soit un taux correspondant de 0.5 pour 1,000 habitants : fièvre typhoïde 18, rougeole 42, scarlatine 5, coqueluche 6, diphtérie et croup 12.

Les 2,408 décès se répartissent comme suit au point de vue de l'âge : de 0 à 1 an 284, dont 105 illégitimes ; de 1 à 5 ans 183, dont 36 illégitimes ; de 6 à 10 ans 26 ; de 11 à 20 ans 46 ; de 21 à 30 ans 104 ; de 31 à 40 ans 146 ; de 41 à 50 ans 218 ; de 51 à 60 ans 305 ; de 61 à 80 ans 830 ; de 81 ans et plus 266.

Communes-faubourgs. — Le total des naissances enregistrées est de 6,778 : masculines 3,427, féminines 3,351 ; légitimes 5,830, illégitimes 948, soit un taux correspondant de natalité de 11.0 sur 1,000 habitants.

Le total des décès est de 6,818 : masculins 3,455, féminins 3,363, soit un taux de mortalité sur 1,000 habitants de 11.1.

Le groupe des maladies contagieuses a fait 295 victimes, soit un taux correspondant de 0.5 sur 1,000 habitants : fièvre typhoïde 52, variole 1, rougeole 148, scarlatine 13, coqueluche 16, diphtérie et croup 65.

Les 6,818 décès se répartissent comme suit au point de vue de l'âge : de 0 à 1 an 740, dont 128 illégitimes ; de 1 à 5 ans 485, dont 55 illégitimes ; de 6 à 10 ans 161 ; de 11 à 20 ans 172 ; de 21 à 30 ans 364 ; de 31 à 40 ans 521 ; de 41 à 50 ans 643 ; de 50 à 60 ans 839 ; de 61 à 80 ans 2,329 ; de 81 ans et plus 564.

Pour l'ensemble de l'agglomération bruxelloise, le total des naissances est de 9,118 et celui des décès de 9,226, soit un taux correspondant de natalité de 11.6 et un taux de mortalité de 11.7 sur 1,000 habitants. Pour le groupe des maladies contagieuses, la mortalité a été de 0.5 pour 1,000 habitants.

Faits Divers

PILLAGE D'UN MAGASIN DE COUTELLERIE. — L'avant-dernière nuit, des malandrins réussirent à s'introduire dans un magasin de coutellerie appartenant à M. Edouard Charlier, de Terwagne, près Huy.

Les voleurs expédièrent rondement leur affaire et s'approprièrent soixante-douze couteaux de table de toutes les formes et de tous les prix, douze couteaux à dessert en argent, six couteaux à dessert, modèle ancien, trois douzaines de couverts en aluminium, onze douzaines de couverts en argent, deux cafetières ornementées, quatre peaux de chamois, des lampes à carbure, pinces à sucre, tire-bouchons, etc., etc.

Le parquet de Huy a été instruit de la chose.

Les voleurs ne tarderont pas à être arrêtés.

—x—

TRES IMPORTANT COUP DE CAMBRIOLAGE A SCHAERBEEK. — Mme Prudence D..., demeurant rue Van de Weyer, à Schaerbeek, constata hier matin en se levant que son salon était dans un désordre épouvantable. Il ne lui fut pas difficile à s'apercevoir que des voleurs lui avaient rendu visite.

Tous les meubles de la coquette petite salle avaient été impitoyablement fracturés et leur contenu éparpillé sur le sol. Jusqu'ici, il n'a pu être fait une nomenclature exacte de tous les objets dérobés ; néanmoins, le vol est très considérable.

Il est aisé de s'en rendre compte par la liste suivante des objets disparus : deux billets de 1,000 francs, 2 billets de 100 fr. (numéros ignorés), une pièce en or (livre sterling), une pièce anglaise de 10 shellings, 2 pièces françaises de 20 fr. et de 10 fr., 150 francs en pièces d'argent de 5 fr. D'un tiroir de bahut fut enlevée une sacoche en argent contenant 2 pièces de 5 francs et 20 piécettes de 50 centimes. Une caissette en bois de noyer garnie intérieurement de soie bleue renfermait deux alliances en or, portant les inscriptions « Marie-Liévin, unis le 15-11-09 », une montre en or, une chaîne tour de cou en argent, une bague en or « Congolaise », une idem sertie de turquoises, une idem garnie de brillants, une idem à rubis et brillants, un bracelet en or repoussé, formé d'un crin d'éléphant et une bague en or avec grande pierre noire et deux rubis.

Ce précieux coffret est devenu introuvable depuis la visite des escarpes. Son contenu valait plusieurs milliers de francs.

La police de Schaerbeek s'occupe d'une enquête sévère.

—x—

CELA LUI APPRENDRA... — Une dame L..., demeurant Avenue Molière, à Ixelles, fit très bon accueil hier à une paysanne qui vint lui offrir en vente une motte de beurre du meilleur aspect.

Elle en goûta, le trouva délicieux et demanda le prix de vente. A son intense stupéfaction, elle entendit répondre : 5 fr. 40 le kilog, soit le prix réglementaire. Transportée d'aise, elle acheta toute la motte, se promettant d'en faire de mirobolantes conserves. Dans la même journée, elle débita son acquisition en petits paquets d'une livre, mais ne fut pas peu estomaquée lorsqu'elle remarqua que l'intérieur de la motte renfermait un produit indéfinissable ressemblant autant à du beurre que l'eau ressemblerait au lambic.

C'était une inqualifiable mixture.

La police a enregistré une plainte de la pauvre femme, qui avait cru faire une si magnifique occasion.

L'astucieuse paysanne est âgée d'environ 40 ans, aux cheveux frisés châtains et parlant le flamand. Elle était chaussée de sabots.

SURVEILLEZ VOS ATTELAGES. — Le boulanger Henri F..., demeurant Chaussée d'Anvers, à Laeken, commit l'insigne maladresse d'abandonner hier soir, à l'angle des rues Masui et des Palais, sa charrette à bras, contenant une quarantaine de pains d'un kilog.

Lorsqu'il revint, charrette et pains avaient disparu.

Le véhicule était attelé d'un chien genre berger. Le tout avait une valeur d'environ 200 francs.

—x—

LES VILLAS ET LEURS PROPRIETAIRES. — Bientôt les propriétaires citadins de villas dans la banlieue de Bruxelles, se verront dans l'obligation d'engager un personnel spécial commis à la surveillance de leurs maisons de campagne.

M. René L..., possédant une villa à Uccle, rue Gatti de Gamond, 4, se rendit hier à sa propriété. Il remarqua que pendant son absence, assez longue, des maraudeurs lui avaient volé 20 kilogs de maïs, 16 poignées de porte en cuivre et 14 bouchons en cuivre de bidons à essence.

La police uccloise a relevé plusieurs indices précieux qui pourraient mettre sur la trace des coupables.

—x—

TROUVE ET PERDU. — M. Procckaert, avenue Emile Verhaeren, 108, à Schaerbeek, passait l'autre jour rue Richard Van de Velde, lorsqu'il trouva un porte-monnaie contenant une somme d'argent assez importante. Il le tient à la disposition de son propriétaire.

— Mlle Delaunoy, rue Nestor Detière, à Schaerbeek également, a perdu au cours du trajet de sa demeure à l'église Saint-Servais, un porte-monnaie en cuir jaune, renfermant, outre des papiers divers, une somme de 50 francs environ.

—x—

DOMESTIQUE DE FERME EN FUITE. — M. le juge d'instruction Loiseau, du tribunal de première instance de Namur, fait organiser des recherches actives concernant la retraite du nommé Sacré Cyrille, né à Gesves en 1895, domestique de ferme, domicilié à Sorinnes-la-Longue et inculpé de nombreux et importants vols au préjudice de la cabaretière, Marie Lambotte, domiciliée à Sorinnes-la-Longue.

INQUIETANTES DISPARITIONS. — Depuis plusieurs jours déjà a disparu du domicile paternel, Boulevard du Nord, 8, le jeune Léon de F..., né en 1899 à Saint-Pétersbourg.

Le disparu était étudiant.

— Isidore D..., né à Uccle en 1900, chasseur de théâtre, a également disparu subitement. Il demeurait rue Montserrat, 3, à Bruxelles.

D'après ses camarades, il aurait déclaré vouloir se rendre en France.

La Vie en Province

LIEGE

(De notre correspondant particulier)

La foire aux chevaux

Une foire aux chevaux s'est tenue lundi matin, boulevard de la Constitution. En général, beaucoup de curieux, mais peu d'acheteur. Cependant, 46 chevaux ont trouvé acquéreurs.

Voici le détail de cette foire : Chevaux de luxe : exposés 12, vendus 3, de 650 à 800 francs ; poulains : exposés 3, vendus 0 ; chevaux russes : exposés 14, vendus 4, de 600 à 900 francs ; poneys : exposés 41, vendus 18, de 450 à 950 francs ; entiers : exposé 1, vendu 0 ; chevaux de trait gros : exposés 39, vendus 7, de 950 à 1,800 francs ; chevaux de trait moyens : exposés 53, vendus 11, de 800 à 1,100 fr. ; chevaux ardennais : exposés 19, vendus 3, de 650 à 750 francs ; ânes : exposés 2, vendu 0.

Voitures et charrettes : exposées 44, vendues 2, de 255 à 320 francs ; camions : exposés 8, vendu 0.

Le service d'ordre était confié aux soins de M. le commissaire Orval et l'adjoint Serry. Les fonctions de vétérinaire étaient confiées à M. Fechez.

Toujours les fausses pièces

Le magasin de ravitaillement de la rue des Chiroux a encore été gratifié d'une fausse pièce de 25 centimes.

Tentative de vol

La nuit de lundi à mardi, des inconnus ont tenté de s'introduire chez M. H..., boulanger, rue Neuvice. Le bruit ayant réveillé M. H..., celui-ci se rendit au rez-de-chaussée et les malandrins, se voyant découverts, s'enfuirent, et courent peut-être encore.

Pour les gens distraits

Liste des objets trouvés pendant le mois de janvier 1916 et déposés au commissariat en chef de police à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les réclamer :

1 alliance en or ; 1 broche en or ; 2 broches en argent ; 1 boucle d'oreille en or ; 1 béret d'enfant ; 1 bourse en toile contenant des médailles ; 1 billet du Mont de Piété ; 1 bague en argent ; 3 chapelets ; 3 coupures de billet de banque ; 1 paire de ciseaux à broder ; 1 chapeau d'homme en feutre ; 1 chaînette en or avec médaille ; 1 coupon d'obligation de ville ; 109 coupons d'obligations de ville (trouvés en mars 1915 dans un magasin de la ville) ; 1 cruche à eau émaillée ; 1 étui d'écolier ; 1 houe neuve ; 1 face à main en écaille ; 2 fourrures ; 1 panier en osier ; 3 porte-feuilles ; 1 paletot d'homme ; 1 porte-plume réservoir ; 1 paquet de linge d'enfant ; 1 montre de dame en or (trouvée dans un théâtre de la ville) ; 8 porte-monnaie ; 16 parapluies ; 3 pince-nez ; 2 sacs à main ; 2 sacs à provisions ; 1 serviette en cuir ; des clefs ; 1 bandage herniaire trouvé dans un magasin de la ville il y a 2 ou 3 mois.

Les retardataires

Pendant le mois de janvier 1916, 43 personnes ont été arrêtées pour circulation tardive.

A la correctionnelle

Audience du 1er février

Grave affaire de détournement. — Les débats de l'affaire de détournement qui amenait au banc des accusés les sieurs B... boulanger., et D..., gérant d'un bureau de ravitaillement, ont pris une grande partie de l'audience.

Mes Noirfalize et Servais, avocats de B..., ont habilement défendu leur client. Ils se sont efforcés de démontrer que B... n'a pas détourné des farines au sens propre du mot, mais qu'il a tout bonnement spéculé sur une marchandise que la ville lui remettait à forfait. B..., qui est accusé également de port de faux nom, ne s'est pas rendu coupable du délit qu'on lui reproche. Il a tout simplement mis la signature d'un de ses associés au bas d'une quittance sans avoir l'intention de dissimuler son identité.

Le jugement sera rendu le 23 février prochain.

Cour d'appel

— Le sieur G... Armand, demeurant à Vaux-sous-Chèvremont, est prévenu d'avoir, dans le café C..., outragé le bourgmestre, et de s'être livré à des scènes tapageuses. Par ce fait, il a été condamné par le tribunal correctionnel à 50 francs d'amende pour coups et à 26 francs pour outrages envers le bourgmestre. Il est, en outre, inculpé d'ivrognerie. La Cour confirme le jugement relatif aux outrages et aux coups, mais écarte le délit d'ivresse publique. G... est, en outre, condamné aux dépens.

HUY

(De notre correspondant particulier)

Acte de probité

Une fermière de Verlaine, Mme Flore Dhuys, domiciliée Grand'Route de Verlaine, 90, étant venue à Huy pour diverses emplettes, perdit un portefeuille contenant 33 fr. 65. Celui-ci fut trouvé par M. Emile Dupont, rue des Augustins, qui s'empressa de le remettre au commissariat, où sa propriétaire vint le réclamer.

Rationnement alternatif

Le Comité de Secours et d'Alimentation local a décidé d'établir un roulement dans la majoration du rationnement en pain, identique à celui que nous exposions dans notre numéro du 29 septembre 1915. La ration sera pour cette semaine de 2 1/2 kilos par tête, les familles secourues pourront se procurer la ration supplémentaire le vendredi et le samedi.

DANS LE CENTRE

(De notre correspondant particulier)

Mariage mondain

Samedi dernier a eu lieu au château de Mariemont le mariage de M. Carstairs, de New-York, avec Mlle Guichotte, administrateur des Charbonnages de Mariemont-Bascoup.

La foire de La Louvière

Lundi a eu lieu la première foire aux chevaux de l'année 1916. Une vingtaine de chevaux — de qualité médiocre — étaient exposés au piquet, ainsi que quelques ânes. Les transactions étaient plus difficiles.

CHARLEROI

(De notre correspondant particulier)

Les Petites Roses de la Reine

Ce groupement, composé de dames et de jeunes filles, fait une active propagande afin de réunir le plus grand nombre d'affiliés qui doivent s'engager à verser une cotisation mensuelle de 3 ou de 5 francs. Cet argent est envoyé au Comité Central à Bruxelles. Les sections locales reçoivent des vêtements découpés et les remettent aux dames qui font partie de l'œuvre et qui s'engagent à les confectionner. Ces vêtements doivent être distribués aux enfants de 4, 5 et 6 ans de toutes les écoles indistinctement.

Pour les sinistrés

Cette œuvre apporte son concours désintéressé pour l'évaluation des dommages matériels subis par les particuliers en suite des faits de guerre.

Arrestation

La police de Courcelles a arrêté un sieur Camille Plumet, recherché par le Parquet pour purger une peine de 4 mois de prison qu'il avait encourue pour vol qualifié au préjudice des sœurs de Forchies.

Mort subite

J.-B. Meuve, âgé de 54 ans, demeurant à Marchiennes, rue des Hiercheuses, est tombé mort au moment où il quittait l'Hôtel Communal où il venait de déclarer le décès de son frère.

Au tribunal

Un boucher de Seneffe, nommé Victor V..., qui est chargé de la fourniture de la viande nécessaire à la subsistance de la famille de M. le vicomte de Buisseret et de son personnel, est poursuivi par son client qui l'accuse de l'avoir trompé sur le poids. Il est condamné à 2,000 francs d'amende. F. M.

TOURNAI

(De notre correspondant particulier)

La soirée de bienfaisance organisée dimanche par les Orphéonistes au profit de l'œuvre de Mlle Orianne, a été couronnée d'un plein succès ; c'est devant une chambrée absolument complète et enthousiaste que les « XIII » de Bruxelles ont interprété « La Conscience de l'Enfant » avec un succès triomphal. Les interprètes, à la tête desquels M. Ed. Hebden et Mme Deglain sont des chefs de file dignes des grandes scènes, ont été longuement acclamés. La dernier acte, où Mlle L. Bosquette a été touchante, a fortement ému. La mise en scène était splendide. Les « XIII » font toujours bien les choses et le vœu de tous est de les voir plus souvent à Tournai. La maison F. Pollet, vu le but charitable de la soirée, avait mis gracieusement à la disposition des organisateurs de riches mobiliers et tentures et M. Lardinoy des appareils d'éclairage électrique luxueux.

Le bénéfice net réalisé s'élève à 459 fr.

Tribunal correctionnel du 28 janvier

4 mois et 26 fr. à T. R..., de Mourcourt, pour vol de lapin et tentatives de vols.

— 3 mois et 26 fr. à Pierre H..., pour s'être fait livrer trois paires de chaussures, muni d'un papier reconnu faux.

— Le tribunal condamne à 9 fr. et 4.50 de dommages-intérêts J. V..., J.-B. L..., A. L..., F. V... et A. L..., tous de Gaurain, pour vol de bois ; les trois premiers et J.-B. D... comparaissent de nouveau pour le même motif et ont cette fois 69 fr. d'amende et 35 fr. de dommages-intérêts chacun.

— 8 jours et 26 fr. à Léon et Louis W..., de Tournai, pour coups et vol.

— Anatole Van M... a injurié, menacé de son couteau et frappé Germaine L..., d'Estaimpuis, qui avait refusé de l'épouser et recommença le lendemain avec menaces de mort : 4 mois et demi de prison et 102 fr. d'indemnité pour incapacité de travail ; pour menaces envers Louis D..., il reçoit en outre 2 mois et 26 francs.

NAMUR

(De notre correspondant particulier)

L'affaire d'Opprebais-lez-Wastinnes

L'affaire Collin-Van Hees vient pour revision devant la Cour d'Assises de la province de Namur, le 7 février prochain. L'acte d'accusation qui nous a été communiqué contient, outre un aperçu succinct des charges qui pèsent sur l'accusée, les pièces nouvelles de procédure, ainsi que les faits nouveaux repris au dossier, sur lesquels est basée l'instance en révision.

Par arrêt en date du 20 juillet 1914, la Cour de cassation a annulé la condamnation prononcée le 11 juillet 1913 par la Cour d'assises du Brabant à charge de Collin Hélène, épouse Van Hees, du chef de meurtre sur la personne de Juliette Petignot, et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'assises de la Province de Namur.

Des pièces de la procédure résultent les faits suivants :

Le 12 août 1912, le cadavre de Juliette Petignot âgée de 24 ans, servante de ferme à Wastinnes-Sainte-Marie, était découvert dans un champ d'avoine, sur le territoire de la commune, par le garde-champêtre Meuret, d'Opprebais.

Sept jours après la découverte du crime, le Parquet de Nivelles faisait procéder à l'arrestation de Van Hees Emile, clerc d'église et cultivateur, et de sa femme Collin Hélène, ménagère, demeurant à Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes.

L'instruction suivit son cours et releva contre les deux inculpés des charges qui déterminèrent la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles à les renvoyer devant la Cour d'assises du Brabant, sous l'accusation d'avoir, de concert, perpétré l'assassinat de Juliette Petignot.

L'affaire fut appelée devant la Cour d'assises du Brabant le 4 juillet 1913.

Les accusés comparurent, assistés de leur conseil, Me Bonnevie.

La veuve Petignot, mère de la victime, assistée de ses conseils, Mes Goblet d'Alviella et Mandeleer, se constitua partie civile, par l'organe de Me Janssens, avoué à la Cour, dans la cause à charge de Van Hees Emile, seul..

Après l'audition des témoins et les débats qui occupèrent les audiences des 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 juillet, le jury fut appelé à délibérer et condamna Van Hees Emile à la peine de mort, et la femme Van Hees aux travaux forcés à perpétuité.

Et statuant sur les conclusions de la partie civile, veuve Petignot, elle condamna Van Hees à lui payer, à titre de dommages-intérêts, la somme de 10,000 francs, avec les intérêts judiciaires et les dépens.

Le lendemain, 12 juillet, Van Hees Emile et Collin Hélène se pourvoyaient en cassation contre l'arrêt qui les condamnait.

Ce pourvoi fut rejeté par arrêt de la Cour suprême, en date du 10 novembre 1913.

Le 26 novembre suivant, de la prison de Forest où il était détenu, Van Hees Emile adressait à M. le Procureur du Roi de Bruxelles, la lettre suivante :

« Monsieur le Procureur du Roi,

« Ma condamnation étant devenue définitive par le rejet de mon pourvoi en cassation, j'ai le devoir de venir vous avouer la vérité.

» J'ai tué Juliette Petignot, mais ma femme n'y a pas participé. Dans l'espoir de me faire échapper à la condamnation, elle n'a pas voulu séparer sa cause de la mienne en disant qu'elle était restée seule à la maison dans la nuit du dimanche au lundi. »

Suivait le récit détaillé du crime.

Les 20 et 24 décembre, M. le substitut du Procureur du Roi, Van Gindertaelen, procéda à un interrogatoire de Van Hees, qui renouvela devant lui les déclarations contenues dans sa lettre du 26 novembre.

Sa femme, entendue également, réitéra devant le magistrat ses protestations d'innocence et confirma, en ce qui la concernait, le récit de son mari.

*
* *

L'épouse Van Hees-Collin introduisit alors devant la Cour de cassation une demande en révision de l'arrêt de condamnation de la Cour d'assises du Brabant du 11 juillet 1913. Elle fondait sa demande sur la survenance, depuis sa condamnation, d'un fait nouveau, ou d'une circonstance qu'elle n'avait pas été à même d'établir lors du procès.

Conformément à l'article 443 du Code d'instruction criminelle modifié par la loi du 18 juin 1894, la Cour de cassation, par arrêt en date du 9 mars 1914, renvoya l'affaire devant la Cour d'appel de Gand, afin qu'il fût par elle vérifié si les faits articulés à l'appui de la demande paraissaient suffisamment concluants pour qu'il y eût lieu de procéder à la révision.

La Cour de Gand, dans ses audiences des 24 et 25 avril, 7 et 9 mai 1914, procéda à l'audition de nombreux témoins et du condamné Van Hees. Puis, après des débats auxquels prirent part le ministère public et les conseils de la femme Collin, la Cour, dans son audience du 6 juin 1914, rendit un arrêt par lequel elle émettait l'avis qu'il y avait lieu à révision.

C'est en suite de cette décision que, par arrêt du 20 juillet 1914, la Cour de cassation annula les condamnations prononcées le 11 juillet 1913 par la Cour d'assises de la province du Brabant à charge de Collin Hélène, épouse Van Hees, du chef de meurtre sur la personne de Juliette Petignot, et renvoya l'affaire devant la Cour d'assises de la province de Namur.

C'est à cette Cour qu'il appartient aujourd'hui, selon les expressions de la loi, de statuer avec l'assistance des jurés.

Dans toute la liberté de leur conscience, ils auront à apprécier, et les charges relevées par l'instruction primitive, et les éléments nouveaux recueillis dans l'instance en révision.

Et, obéissant alors à leur intime conviction, en conformité avec l'article 447 du Code d'instruction criminelle, ils prononceront l'acquittement de l'accusée ou confirmeront la condamnation qui l'a antérieurement frappée.

DINANT

(De notre correspondant particulier)

On vole à Ciney

Un vol très important a été commis à Ciney vendredi dernier dans la soirée. Des voleurs ont soustrait au préjudice de M. Ernest Henry-Masseaux, boucher en cette ville, une somme de 80,000 fr. environ. M. le juge Groulard se trouvant précisément sur les lieux, procéda à une enquête immédiatement. Une piste sérieuse serait suivie. En tous cas, le préjudicié, M. Henry, offre une somme de 2,000 fr. à celui qui lui dénoncera les auteurs du vol et lui fera retrouver la somme volée. On le voit, l'aubaine n'est pas à dédaigner ; que les langues se délient !

Du pétrole

Cette semaine, on distribuera à chaque ménage 1 litre et demi de pétrole. C'est la première fois que semblable distribution est faite en notre ville. Que les promoteurs soient félicités.

TIRLEMONT

(De notre correspondant particulier)

« Arsène Lupin »

Un nombreux public assistait dimanche à la représentation organisée par M. Richard ; celui-ci remporta un vif succès dans le rôle du duc de Charmerace. Tous les artistes ont droit à des félicitations, mais il faut mettre hors de pair Mme Jane Richard, qui fut une Sonia Kritchnoff charmante et mélancolique, et MM. Alberty et Delannoy.

La vente des programmes s'est faite au profit d'œuvres de bienfaisance.

Ajoutons que l'orchestre symphonique, sous l'habile direction de M. Ed. Van Velthem, reçut aussi sa part d'applaudissements

Etat-civil

Du 22 au 29 janvier 1916

Naissances : masculin 0, féminin 3.

Publications de mariages 4.

Mariages : G.-Ph. Kinjet, ouvrier, veuf de Léonie Stadius, et Marie J., ménagère, veuve de F. Masset ; Louis Van Hove, ouv. de fabr., et Ph.-Justine Vanwynsberghe, ouv. de fabr. ; A.-Ch. Bruyninckx, chauff. au chem. de fer, et Marie Rase, sans prof.

Décès : Jh. Christiaens, pensionné d'usine, 71 ans, ép. de Marie Tomboy, Faub. de Namur ; Pierre Ladangh, dom., 71 ans, époux de Marie-Ch. Cools, rue des Chaudronniers ; 1 enfant en-dessous de 7 ans.

L. DORMAN Agent de change 27, pl. de Brouckère
Négociation de valeurs
Envoi sur demande de la liste des offres et demandes de titres.
COUPONS. — AVANCES SUR TITRES
Placements de capitaux

Revue de la Presse

LA HOLLANDE ET LE CONTROLE ANGLAIS SUR SES IMPORTATIONS

En Hollande, on commence à s'inquiéter du resserrement du blocus maritime annoncé ces jours derniers au Parlement anglais et qui atteindra en tout premier lieu les Pays-Bas.

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » emprunte à une revue hollandaise des renseignements très complets, d'où il résulte ce qui suit :

La première conséquence des nouvelles mesures prises par l'Angleterre a été une forte hausse du maïs, hausse qui sans doute aurait pris des proportions plus grandes si elle n'avait été en quelque sorte neutralisée par les grands stocks que le gouvernement a amassés. Le rationnement des importations de maïs, qu'on justifia comme devant assurer la couverture de la consommation du pays, fait prévoir dès à présent que les envois seront tout à fait insuffisants et qu'une disette de céréales fourragères est proche.

Après avoir écarté les « déconcertantes » statistiques publiées dans ces derniers temps par les journaux anglais, le journal ajoute « qu'affirmer que la disette est menaçante peut à première vue paraître étrange, vu que les statistiques néerlandaises elles-mêmes accusent une augmentation sensible dans les arrivages de maïs d'Amérique ; cependant, fait-il remarquer, on ne doit pas perdre de vue que le maïs ne constituait pas en temps normal la seule céréale fourragère, et que, si l'on en a importé une plus grande quantité depuis le commencement de la guerre, le surplus ainsi rentré devait compenser l'absence d'autres céréales qui nous arrivaient en temps normal de pays dont notre marché se trouve actuellement coupé ». Il s'agit du seigle, de l'orge et de l'avoine, pour lesquelles nous dépendons presque entièrement des provinces baltiques, des pays danubiens et des ports de la Mer Noire. Pendant les onze premiers mois de l'année normale 1913, l'importation de ces céréales se chiffrait par 517,397 tonnes, tandis que pendant la même période en 1915, il ne put en être importé que 202,963 tonnes ; le déficit de 300,000 tonnes a dû être comblé par une augmentation des importations de maïs, ce qui justifie amplement l'accroissement accusé par les statistiques des arrivages de maïs.

Après avoir ensuite comparé les importations de plusieurs années, le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » démontre que les besoins en céréales fourragères exigent pour cet hiver environ 132,000 tonnes par mois ; comme, d'autre part, les alliés n'accordent que 75,000 tonnes par mois, il saute aux yeux qu'une disette ne saurait tarder à se déclarer.

Pour finir son article, qui ne laissera pas d'impressionner vivement les agriculteurs et éleveurs hollandais, le journal dit : « Ces chiffres traduisent, croyons-nous, notre opinion quant à l'équité de l'importance de notre « ration ».

Louis SLACMEULDER
Agent de Change
184, Boulevard Anspach, 184, Bruxelles
Paiement de tous coupons des pays neutres, y compris échéance du 1er février, mars, avril 1916. — Céduies, Dominicaine, Espagnole, Suisse, Roumaine, Kaiping, AKRON etc.
Vérification gratuite de tous les numéros d'obligations
Vendeur : de 4 p. c. Communal à 93.
Acheteur : Katanga, Tanganyika, Brazilian. (2883)

AU THÉATRE

VIEUX-BRUXELLES : *Rip.*

Il y avait du temps déjà que le célèbre opéra-comique de Planquette n'avait plus été représenté à Bruxelles. L'œuvre, qui fut créée à Londres, connut à sa création une vogue et un engouement tel que le baryton Lesly, qui créa le rôle de Rip, ne joua pas celui-ci moins de 2,500 fois. Je ne crois pas — bien que je souhaite la chose de tout cœur à l'avisé directeur du Vieux-Bruxelles — que la pièce fasse cette fois une carrière aussi longue. C'est que depuis « Rip » le goût du public a changé ; il aime moins les contes romanesques où une pointe de sentiment s'allie délicieusement à une larme et à un sourire. La musique délicieuse de « Rip », tendrement énamourée, commente très simplement une belle et naïve histoire ; il y a là des pages exquises, des airs charmants, un tas de choses en demi-teinte dont l'effet restera toujours très grand sur le public. Il en a été de même cette fois encore. Disons que la troupe du Vieux-Bruxelles a, sous la conduite de M. Frémaux, insufflé une vie nouvelle à l'œuvre de Planquette.

Félicitons d'abord de façon chaleureuse Mlle Meg de Cock, qui fut une Nelly gracieuse à plaisir, chantant juste et disant bien. M. Loriaux fit valoir sa belle voix dans « Rip » ; le succès personnel de ces deux artistes fut des plus vifs et des plus mérités. Il convient d'associer à celui-ci M. Gaston Dupuis, dont nos lecteurs ont apprécié depuis longtemps la science et le talent ; l'excellent artiste fut un jovial Nick Veder. M. de Raeve fut lui un Schobold bien dans la note. Félicitons encore Mlles Joris et Gillette, MM. Roels, Mauray et Gilbert et disons pour terminer que la mise en scène fait le plus grand honneur à M. Théo Duvernet.

Charles Desbonnets.

Feuilleton du *Messager de Bruxelles* 101

L'ENFANT DU ONZIEME
(IIe LIVRE)

Le Ménage Stromboli

Roman inédit de la grande guerre

PAR

HUBERT SCHAVYL

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE XI

UN AMI VERITABLE

— Mon neveu...

— Ce garçon a raison, mademoiselle ; je vous donne, s'il le faut, ma parole d'honnête homme et de soldat que rien de ce que vous voudrez bien me confier...

— Voulez-vous bien vous taire, monsieur Lecœur, nous savons tous que nous pouvons compter sur votre discrétion.

— Eh bien alors, c'est donc si terrible ?

— Ce l'est plus que vous ne pouvez vous l'imaginer.

— Allons donc ! Vous m'effrayez !

— Nous sommes ruinés.

— Ruinés, vous ! Mais ce n'est pas possible. L'Anneau d'Or a une réputation...

— Qui ne tient plus désormais qu'à un fil.

— Qu'est-il donc arrivé ? On vous a donc volés ?

— Hélas, pour plus de deux cent mille francs.

— Et vous connaissez le voleur ?

— C'est Hector !

Un lourd silence plana. Après cette révélation, Lecœur parut profondément réfléchir. Mlle Emérance, la tête basse, comme ployée sous un fardeau trop lourd de honte, restait prostrée dans sa douleur. Stromboli, lui, paraissait rêver.

— C'est pour « cette femme » que ce galopin-là a fait ça ?

— Vous saviez qu'Hector avait une relation ?

— Oui, tout Dunkerque était au courant.

— Quelle honte, quelle honte ! Dire que j'ignorais tout !

— Et... cette femme ?

— Elle a filé, emportant un collier de deux cent mille francs que ce gamin avait eu la naïveté de lui confier.

— Avez-vous déposé plainte à la justice ?

— A quoi bon, à l'heure qu'il est elle doit être loin. Nous n'avons plus qu'une chose à faire, payer, payer honnêtement ce collier qui ne nous appartenait pas, car nous l'avions reçu en dépôt. C'est, comme je vous l'ai dit, la ruine, la misère. L'Anneau d'Or vendu, que nous restera-t-il pour vivre ?

— Ma pauvre demoiselle Bridois !

— Ne me plaignez pas, j'ai du courage. Au premier coup, le malheur m'a terrassée, mais il ne faut pas que je me laisse abattre.

— Vous, quitter cet Anneau d'Or qui fut un peu votre vie...

— Oui, ce sera très dur, mais il le faudra.

— Mais non, il ne faudra pas.

— Que voulez-vous dire ?

— Je me mets entièrement à votre disposition. Vous avez bien voulu me dire tantôt que j'étais un peu de votre famille. Ma bourse dans ce cas est la vôtre. Prenez et puisez. Vous savez que cet héritage qui nous tombe du ciel nous fait riches. Je ne voulais pas d'abord accepter cet argent, puis je décidai de l'employer à de bonnes œuvres. Pourrai-je jamais en rencontrer une meilleure ?

— Ah ! monsieur Lecœur, pourrai-je, moi, jamais vous remercier assez !

— Vous n'avez pas à le faire. Allons, remettez-vous, l'alarme aura été chaude, mais rien n'est perdu. Avant peu je serai en possession de cet héritage. Nous pourrons payer.

— Et l'honneur ? Qu'en faites-vous ?

— Rassurez-vous, nul n'est plus scrupuleux que moi en ces sortes de questions ; personne ne connaît les agissements d'Hector à propos de ce collier ?

— Personne n'est au courant.

— Bon. Dès lors, considérons l'incident comme clos et n'y pensons plus. Je paierai ce qu'il faudra sur cet héritage ; après la guerre vous trouverez certainement moyen de me rembourser, quand les affaires auront repris.

— Que vous êtes bon.

— Ma tante, voilà Hector au coin de la rue.

— Le garnement, il tombe bien ; je vais lui dire ma façon de penser.

— Voulez-vous me faire un grand plaisir ?

— Dites, monsieur Lecœur, je ne pourrais vraiment pas vous refuser.

— Laissez-moi recevoir Hector. Je veux qu'il apprenne par ma bouche que nous sommes au courant de ses fredaines. Je veux qu'il comprenne quelles terribles suites ses inconséquences auraient pu avoir pour vous tous.

— Ne le ménagez pas, n'est-ce pas ?

— Soyez tranquille, je veux qu'il entende la voix de l'honneur.

— Venez, mon neveu, voici le garnement. Dire que « ça » a des aventures de femme... à son âge ! En quelle époque vivons-nous, mon Dieu !

Hector restait indécis sur le pas de la porte. Entrerait-il, n'entrerait-il pas ? Il aurait bien voulu apercevoir Stromboli et lui faire signe pour lui recommander de ne rien dire à sa tante. Lévy, qu'il quittait, lui avait donné confiance et rien n'était moins urgent que de mettre la bonne demoiselle en tiers dans d'aussi tristes confidences. Tout allait du reste s'arranger, puisque Lévy, qui avait assurément plus d'un tour dans son sac, allait s'en mêler.

Il ne fut pas médiocrement surpris de voir Lecœur lui faire signe.

— Vous m'appelez, monsieur Lecœur ?

— J'ai deux mots à vous dire, Hector.

Le ton était rude. C'était un commandement plutôt qu'une prière ; il n'y avait pas à s'y méprendre, il fallait obéir.

— Parlez, monsieur Lecœur, je vous écoute.

— Je n'irai pas par quatre chemins, jeune homme ; un soldat n'a pas l'habitude de s'embarquer dans des périphrases. Votre tante m'a mis au courant de votre conduite. C'est du joli !

— Ma tante sait ?

— Vous espériez donc lui cacher vos petites infamies ?

— Monsieur Lecœur...

— Vous ne pensez pas que je vais vous excuser ?

— Si vous saviez comme j'ai horreur moi-même de mes actes !

— Mon jeune ami, je me demande comment vous avez pu en arriver là ! Que vous ayez eu une amie, mon Dieu, ce serait excusable, c'est de votre âge.

— Je vous jure que je l'aimais de tout mon cœur.

— Est-ce une raison pour voler ? Vous redressez la tête. Allons, je vois que toute fierté n'est pas morte en vous. J'aime mieux ça. Mais avez-vous réfléchi un instant à la profonde, à l'imméritée douleur dont vous alliez affliger des innocents ?

— J'ai agi comme un fou. Je suis un misérable. J'aimais cette femme jusqu'au crime. Je l'avais dans le sang, il me la fallait.

— Je vous plains. Vous avez dû souffrir d'apprendre qu'elle se moquait de vous.

— Oui. Ce fut un coup atroce. Mes yeux se sont désillés tout à coup. J'ai vu clair. Alors j'ai eu peur... peur de tout et de moi-même.

— Ne pleurez pas, un homme ne doit jamais pleurer, il doit agir.

— J'ai voulu me tuer.

— C'eût été une lâcheté de plus que de fuir les responsabilités de vos actes. Il faut être que diable beau joueur dans la vie.

— Comment voudriez-vous que je puisse racheter ma faute ? Ma tante ne me pardonnera jamais.

— En êtes-vous bien sûr ?

(A suivre.)

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation strictement réservés

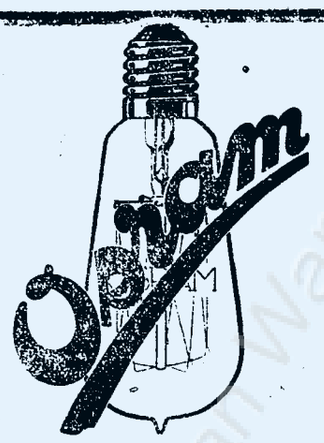

Incomparable
75% d'économie
Lumière éclatante et absolument blanche.
Pour courant continu et alternatif.
La Lampe Osram Ltd.
99, Boulevard Anspach, Bruxelles.

Les Sports

FOOTBALL

A BRUXELLES

L' « Affaire »

Nous avons annoncé que le Daring C. B. avait manifesté son intention de ne pas jouer la « belle » du Tournoi brabançon tant que le joueur Bossaert n'était pas autorisé à défendre les couleurs de son club. Le comité de football du club jettois avait écrit une lettre en ce sens à l'Union Saint-Gilloise et une autre à l'Union Belge des Sociétés de Football Association.

Il a reçu la réponse de la Fédération. Cette réponse l'avertit de ce que :

a) Le club sera frappé d'une amende de 3,000 francs s'il déclare forfait ;

b) Le club sera également frappé d'une amende de 3,000 francs s'il n'envoie pas sa meilleure équipe ;

c) Enfin, le club sera encore frappé d'une amende de 3,000 francs si l'équipe mise en ligne ne fait pas tous ses efforts pour gagner le match !...

Voilà une situation embarrassante pour les dirigeants du club jettois ! Si, revenant sur sa décision, le Daring joue dimanche et que l'équipe est battue avec un écart de goals assez considérable, qui pourra prouver que les hommes ont fait tout leur possible pour éviter cette pile?...

***

Dégageant les deux clubs en cause dans cette affaire, examinons quel a été le rôle de la Fédération. Il avait été bien entendu, lorsque le football a repris son activité, que l'Entente des Clubs bruxellois acceptait l'autorité de l'U. B., mais que les circonstances actuelles pourraient nécessiter des interprétations spéciales des réglements existants. L'U. B. applique cette restriction lorsqu'elle parle de 3,000 francs d'amende, car elle ne se base sur aucun règlement pour fixer une somme aussi conséquente. L'amende pour forfait, prévue par l'EnEtente, est de 100 francs. Elle était de 500 francs avant la guerre, et même de 200 francs seulement en division I si le forfait était déclaré huit jours avant le match.

Sans prendre la défense du Daring, qui endossera toute la responsabilité de sa décision, il faut déclarer que l'U. B. a tout fait pour susciter les incidents actuels. Lorsque le cas « Bossaert » a été soulevé, ce joueur a demandé de pouvoir jouer, et s'il était en faute, de se voir appliquer, non une suspension, mais une amende, s'offrant même à verser 500 francs aux pauvres... La charité étant le seul but des manifestations sportives actuelles, il est étrange que l'U. B. n'ait pas accepté cette solution...Car elle a refusé et a suspendu le joueur pour trois semaines, refusant ainsi une somme coquette dont les pauvres auraient profité avec joie.

L'Union Saint-Gilloise, *mettant à son actif un très beau geste sportif* et comprenant que le public ne demandait pas mieux que de voir aux prises les deux « meilleures » équipes actuelles, déclara qu'elle était d'accord *pour laisser jouer Bossaert contre son team.* Le rôle de l'U. B était simplifié, croyez-vous, les deux rivaux étant d'accord, il n'y avait qu'à autoriser Bossaert à jouer, contentant ainsi tout le monde. Non ! Faisant une fois de plus preuve d'un ostracisme exagéré, d'un entêtement qui ne trouve son excuse que dans la morgue et la suffisance de certains comitards de la Fédération, l'U. B. refuse la participation de Bossaert et maintient la disqualification !...

Et nous sommes en période de guerre !

Franchement, on se demande si on rêve lorsqu'on voit de pareilles choses. Comment est-il possible qu'on pousse à des chamailleries ridicules, qu'une Fédération, qui devrait entretenir les meilleures relations entre les clubs, se laisse aller à semer la zizanie et la haine au lieu de l'entente et l'amitié ? C'est d'autant plus incompréhensible qu'il n'y a à Bruxelles actuellement que deux membres du Conseil Général de l'U. B. sur les 10 ou 11 que comporte ce comité (en ne comptant pas les deux administrateurs, qui, eux, n'ont pas droit de vote).

Le Daring, s'il passait outre à l'intimidation qui lui est faite par l'U. B., ne pourrait pas faire appel devant une assemblée générale qu'il est impossible de réunir actuellement. Il se trouve donc à la merci d'une infime minorité dirigeante qui, répétons-le, n'a pas compris que son rôle devait être celui d'un conciliateur et non d'un semeur de discordes.

***

La solution de toute cette affaire sera connue au moment où paraitront ces lignes : le Daring a eu réunion hier jeudi soir, trop tard pour pouvoir publier le résultat dans ces colonnes). Espérons que les dirigeants jettois auront eu meilleur esprit que ceux de l'U. B. et qu'ils n'auront pas voulu briser les vitres. Qu'ils jouent le match en question, car on pourrait leur faire le reproche qu'une abstention de leur part serait préjudiciable aux œuvres devant profiter de la recette. Qu'ils soient battus ou vainqueurs, cela n'a aucune importance : qu'est-ce que le résultat d'un match dans la période actuelle et franchement, toute cette « affaire », déplorable en elle-même du commencement à la fin, vaut-elle la peine qu'on se chamaille? En jouant dimanche, le Daring laisse le mauvais rôle à ceux qui n'ont pas voulu arranger les choses au mieux des intérêts de chacun et l'avenir nous apprendra, soyez-en certain, de quel côté la mèche a été allumée et qui, au fond, est responsable de tout ce grabuge.

VICTORIEN.

JEU DE BALLE

A la Fédération

M. F. Méganck, secrétaire-trésorier de la Fédération Internationale du Jeu de balle pelote nous communique l'avis suivant, que nous insérons bien volontiers :

« Le comité de la fédération internationale de pelote se réunira le dimanche 6 courant de 10 à 12 heures, chez M. Depris, 14, Place du Grand Sablon.

» Il se tiendra à la disposition de tous les intéressés pour leur affiliation et tous les renseignements qu'ils jugeront utiles ».

DANS LE BORINAGE

Le Borinage, véritable centre du jeu de balle pelote, verra-t-il se disputer sur ses nombreux ballodromes des parties officielles et sérieuses au cours de l'été prochain? Alors que Bruxelles, Soignies, le Centre, etc., ont déjà constitué des parties, on ne bouge pas dans le Borinage et aucune équipe n'est, à ce jour, formée définitivement. Un de nos amis a eu l'occasion de rencontrer Jules Demeuldre, le fameux joueur si populaire dans le monde ballant, et celui-ci s'est exprimé comme suit :

— Former une partie, dit-il, ce n'est pas chose impossible, certes, mais pour rivaliser avec celles de Soignies, Bracquegnies, etc., il faut pouvoir réunir cinq joueurs de toute première force. A mon avis, une équipe composée de Gilbert, Lemaire, Ferval, Macaron et moi, serait la seule qui puisse être opposée et lutter avec chance de succès contre celles ci-dessus.

— Cette idée est-elle réalisable?

— Peut-être. Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient, attendu que cette année, plus encore qu'en 1915, des luttes de charité devront être organisées.

Espérons que l'excellent joueur arrivera à un résultat et qu'il constituera un team digne du renom sportif du Borinage !

COURSE A PIED

Le Challenge Albert Vignol

Dimanche prochain se disputera au Bois de la Cambre le Challenge Albert Vignol, course par équipes de 4 hommes organisée par l'Union Athlétique de Bruxelles. Douze équipes sont engagées officiellement et la lutte promet d'être terriblement intéressante. Chaque homme devra couvrir deux petits tours du Bois, soit un peu plus de 4 kilomètres.

A titre documentaire, voici les temps mis par les concurrents de la course-relais de dimanche dernier pour effectuer un tour du Bois : Is. Vignol, 8 m. 4 s.; Kestemont, 8 m. 5 s.; Neckebroeck, 8 m. 10 s.; Van Remortel, 8 m. 19 s.; Broos, 8 m. 23 s.; Trullemans, 8 m. 25 s.; Vandenbrande, 8 m. 25 s.; J. Peeters, 8 m. 28 s.; Saudron, 8 m. 28 s.; E. Vignol, 8 m. 34 s.; Dewandelaer, 8 m 36 s.; Dupont, 8 m. 36 s.; Vandendaele, 8 m. 39 s.; Gérondal, 8 m. 41 s.; Baetens, 8 m. 51 s.

Nous reviendrons plus longuement dimanche matin sur cette très intéressante épreuve.

THE AMERICAN TEN PINNET
BOWLING
A L'ELITE (Porte de Namur) (2683)
LE SPORT A LA MODE

FOOTBALL

Les tournois brabançons

Voici, après les matches de dimanche, les classements des équipes participant aux tournois brabançons des divisions inférieures :

Dévision II. — Série A.

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
1. Un. Scolaire S. G.	11	8	2	1	39	18	17
2. Daring C. B.	10	7	2	1	43	9	15
3. Racing C. B.	10	6	3	1	28	21	15
4. Red Star F. C.	11	4	5	2	20	27	10
5. Excelsior S. C.	10	3	6	1	24	36	7
6. Solidor F. C.	10	3	6	1	24	27	7
7. C. S. Schaerbeek	11	1	9	1	12	43	3

Série B

1. Un. Saint-Gilloise	11	10	1	0	40	7	20
2. S. C. Anderlechtois	11	7	1	1	40	1	19
3. La Forestoise	11	4	3	4	52	16	12
4. Stade Louvaniste	11	3	6	2	23	36	8
5. Ass. St-Gilloise	10	3	6	1	12	25	7
6. Uccle Sport	10	3	6	1	15	30	7
7. Brussels United	10	0	9	1	8	53	1

Scolaires. — Série A

1. Union St-Gilloise	12	10	0	2	77	6	22
2. Daring C. B.	13	9	2	2	61	18	20
3. Uccle Sport	13	9	3	1	57	13	18
4. C. S. Schaerbeek	13	6	6	1	62	30	13
5. Union Anderlecht	13	5	7	1	17	70	11
6. La Forestoise	13	3	9	1	24	45	7
7. Brussels F. C.	11	3	8	0	22	46	6
8. Red Star F. C.	12	1	11	0	9	87	2

Série B

1. S. C. Anderlecht	11	8	0	3	56	8	19
2. Excelsior S. C.	10	6	1	3	25	10	15
3. Un. Scolaire S. G.	10	7	2	1	40	11	15
4. Racing C. B.	12	6	5	1	30	30	13
5. Crossing F. C.	11	4	7	0	22	41	8
6. Daring C. B. (B.)	10	2	8	0	15	36	4
7. Uccle Sport (B.)	10	0	10	0	8	60	0

A LIEGE

Voici les classements des championnats des divisions juniors de la région liégeoise :

Série A

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Grâce-Berleur F. C.	10	6	1	3	33	11	15
Montegnée F. C.	10	5	2	2	23	14	12
Etoile Hollogne	10	4	3	1	16	10	9
Stade Hollognois	10	4	5	0	9	24	8
Gosson F. C.	10	3	4	0	18	15	6
Cabottes F. C.	10	1	8	0	6	4	2

Série B

S. C. Bois d'Avroy	10	7	2	1	41	13	15
C. S. Chênée	10	6	2	2	38	15	14
Ougrée F. C.	10	7	2	0	32	12	14
C. S. Vennes	10	5	4	1	23	13	11
U. S. Beynoise	10	1	7	0	5	35	2
Wandre Sportif	10	0	9	0	0	51	0

Tour final

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
S. C. Bois d'Avroy	3	3	0	0	11	0	6
Montegnée F. C.	3	1	1	1	3	4	3
Grâce-Berleur F. C.	3	1	2	0	2	6	2
C. S. Chênée	3	0	2	1	3	9	1

Matches inter-villes

Pour les matches inter-villes qui doivent se disputer dimanche 13 février à Liége et à Verviers, le comité régional liégeois a constitué les équipes suivantes qui seront chargées de défendre les couleurs de la cité des Princes-Evêques :

A Verviers, l'équipe liégeoise suivante : Demet (Tilleur)-Chard'homme (Ans), Thomas (Herstal)-Leblanc (Tilleur), Grisard (Standard C. L.), Oury (F. C. Liége) ; T. Brochard (Ans), Gevers (F. C. L.), Ponthier (Tilleur), Antoine (Fléron), Lacomte M. (Tilleur), rencontrera au Panorama une équipe verviétoise sélectionnée.

A Liége, le même jour au Standard, une équipe de Huy jouera contre une autre équipe liégeoise composée comme ceci : Coulon (Standard C. L.), Verbennen (F. C. L.), Servaes (Tilleur), Pressaria (Standard), Mouton (Ans), Biquet (Standard), Van Haelen (U. S. L.).

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19. — Spectacle varié, 1,500 places. Entrée libre. Tous les vendredis, nouveaux débuts. (3155)

Chronique Financière

Bourse officieuse de Bruxelles

Les transactions ne sont pas aussi animées que hier, et certains cours font mine de rétrograder. C'est un bien, car il ne faut espérer voir apparaître une nouvelle couche d'acheteurs qu'après un tassement plus ou moins sérieux.

Nos rentes et lots de villes gardent leurs cours précédents. On ne fait presque rien en titres bancaires. A signaler encore quelques vendeurs en Banque de Bruxelles à 820.

Aux tramways, signalons les bons cours de 835 et 845 en dividende Bruxellois. La dividende Buenos-Ayres reste demandée à 38 et la fondateur Barcelone garde une belle fermeté.

Les transactions en valeurs sidérurgiques ne sont pas très étendues. On fait 240 en jouissance Olkovaïa, la Providence Russe B est demandée à 475 et offerte à 480 ; le titre C est ferme aussi dans les environs de 185 et 190.

Les titres charbonniers ont toujours une demande fort active. On cote jusque 980 en capital Laura et la dividende est offerte à 450. En Forte-Taille, on progresse à 675, Biélaïa fait encore 11, La Haye est demandée à 320 et Trieu-Kaisin a des acheteurs à 1100. Le Bois d'Avroy est également demandé à 675.

Au groupe colonial, notons tout d'abord la bonne tenue de la Compagnie du Congo Belge à 80 ; en fin de séance des demandes importantes se produisent à 85, mais en vain. Une nouvelle hausse ne nous surprendrait pas.

La Tanganyika à 59 et 59 1/2 est hésitante, l'Union Minière capital se maintient à 1010 et 1015, et la dividende fait 980.

En part Kasaï, on fait 59 1/2, et en fondateur Lacourt on progresse à 395. L'ordinaire Lomami est demandée à 150.

Lujar à 535 est offerte et en Rajah on est papier à 950.

On a coté 222 1/2 en Verreries du Donetz et on offre des Glaces du Midi de la Russie à 1070.

C. DEBEURS.

BOURSE DE PARIS

1er février. — Il y a un peu plus de résistance dans les cours. 3 p. c. Français 61, et 5 p. c., 87.25. Extérieur Espagne bien à 88.95 et Rio Tinto s'arrondit à 1600. Le Russe 1906, par contre, se tasse à 82. Toula 914, Utah Copper 462.50, Tharsis 150.50 et Rand Mines immobile à 111.

BOURSE DE LONDRES

1er février.— Les modifications de cours ne sont pas toujours favorables. Brésil 1889, 45 1/2 ; Japon 1899 bien à 68 1/2, Portugais 3 p. c. lourd à 52 1/4, Russe 1906, 84 ; Canadian Pacific 176 1/2, Erie lourd 37 1/4, Southern Pacific se tasse à 104 1/8, Union Pacific 138 1/2, Anaconda 17 5/8, Rio Tinto 56 3/4, United States Steel 83 1/2 et Rand Mines 4 3/16.

Agence de transports
Urs. LAURENT
145-152, RUE DE RIBAUCOURT-BRUXELLES-MARITIME
Service spécial de messageries
Vastes magasins appropriés pour dépôt de marchandises. (2682)

BOURSE DE NEW-YORK

1er février. — La faiblesse des jours précédents a complètement disparu, il fait place à une reprise presque générale.

Baltimore and Ohio fait 88 après 87, Canadian Pacific remonte à 169 1/2, Denver progresse à 12 1/8, Erie regagne 2 points à 37 1/8, Illinois ferme à 105 1/2, Great Northern avance à 121 1/4, Louisville 123 1/2, Norfolk et Western mieux à 116 1/2, Northern Pacific en reprise à 112 7/8, Southern Pacific progresse à 99 5/8, Union Pacific passe de 131 3/4 à 133 1/2, Anaconda mieux à 84 1/8, Bethlehem reprend à 455 et le Trust de l'Acier remonte à 82 1/8.

COURS DU CHANGE A ROTTERDAM

	1 févr.	31 janv.
Londres	11.27	11.27
Berlin	43.	43.42 1/2
Paris	40.20	40.25

COURS DU CHANGE A AMSTERDAM

	Parité	1 févr.	31 janv.
Londres	12.10 7/8	f 11.28	f 11.26
Berlin, Hamb.	59.38	» 43. 5	» 43.15
Paris	48.—	» 40.30	» 40.20
Suisse	48.—	» 45.35	» 45.25
Vienne	50.41	» 29.1 : 1/2	29.30
Stockholm	66.67	» 65.05	» 64.85
Copenhague	66.67	» 64,45	» 64.20

AGGLOMÉRÉS REUNIS DU BASSIN DE CHARLEROI

L'exercice clos le 30 septembre 1915 et dont les résultats ont été approuvés par une récente assemblée, n'a pas donné de bons résultats. Il fallait s'y attendre d'ailleurs en présence des événements qui se déroulent. Le dit exercice a laissé, en effet, une perte de 7,564 francs, ce qui n'est pas bien grave, car la situation financière est bonne.

NORD DE GILLY

Encore un titre de charbonnage qui semble avoir, comme on dit, le vent au poupe. Il vient, en effet, de trouver acquéreur à 2550, alors qu'il était resté tout un temps entre 2300 et 2400. Un correspondant occasionnel du pays de Charleroi nous annonce qu'il serait question de distribuer cette année un dividende de 40 francs. Pour que la société se décide à faire actuellement un décaissement en faveur des actionnaires, il faut que sa situation financière soit diablement forte.

HUILERIES DE DELI

L'augmentation de production de cette société a été véritablement remarquable pour les derniers mois de l'année 1915. Ainsi, nous notons : pour décembre, 25,000 l. b. contre 12,011 l. b. en décembre 1914, pour novembre 22,075 l. b. contre 10,882 l. b. pour le mois correspondant de 1914, et pour octobre 24,283 l. b. contre 10,066 l. b. en octobre 1914. En somme, la production de 1915 s'est élevée à 205,369 l. b., alors qu'elle n'avait été que de 120,539 l. b. en 1914. Les Huileries de Deli intéressent fortement Deli-Moeda, dont on a commencé à traiter le titre sur notre place.

BOITE AUX LETTRES

E. P. M. — 1° On n'a plus traité ces actions depuis la fermeture de la Bourse Officielle. L'affaire continue à marcher, mais il est très difficile, sinon impossible, d'obtenir pour le moment des renseignements précis. 2° A notre avis, il n'y a plus rien à espérer pour les actionnaires de cette affaire.

J.-E. Bruxelles. — Saisie des laines. — Non, les laines filées sur bobines ou canettes ne doivent pas être déclarées. — Reçu 1 franc pour nos pauvres. Merci.

COURRIER DES THEATRES

(Communiqués)

FOLIES BERGERE

Le 10 février sera donnée aux Folies-Bergère la première des matinées enfantines dont nous avons parlé. « Le Petit Chaperon Rouge », la pièce de Du Prez et Valdo, sera superbement montée. Nos petits auront les plaisirs du théâtre, eux aussi et nous, les grands, nous serons heureux de leur joie.

« Les Cloches de Corneville » tintent chaque soir, joyeuses et claires, sonnant les succès de Du Prez, Lermigneau, Termany, Bosman et Lemin.

GAITÉ

La lutte ultra-angoissante du bandit Moriarty et de Sherlock Holmès et la façon dont le célèbre policier triomphe des embûches semées sur sa route par son astucieux ennemi, attirent chaque soir la foule à la Gaité. M. Léon Berryer est du reste un « Sherlock » prodigieux de flegme et de naturel, à qui Mme Rachel donne la réplique de façon à mériter tous les suffrages. Les autres rôles sont eux aussi tenus de façon remarquable. Quant à la mise en scène, elle est de premier ordre. Il y aura matinée de « Sherlock Holmès » dimanche et lundi à 3 h. 1/2. Le soir, le spectacle commence à 8 h. 1/2 précises.

***

Samedi prochain, à 5 h. 1/4, Samedi de Madame : L'Amateurisme et le Théâtre. Conférence par M. Van Rooy, auteur de « Ce Bon Monsieur Zoetebeek ». Auditions par les meilleurs artistes.

MAISON DE VERRE

Pour rappel, le quatrième thé mondain aura lieu lundi 31 janvier, à 5 h. Conférence sur l'Envers du Music-Hall. Nombreuses attractions de music-hall. La location est ouverte.

AUX FOLIES (BAR)
18, rue des Croisades, Bruxelles
(à côté Folies Bergères)
tous les soirs à 8 heures
CHANTS, DANSES, ATTRACTIONS, SOUPERS
THE TANGO de 5 à 7 heures

MOLIERE

La première de « L'Abbé Constantin » s'est déroulée devant une salle archi-comble. L'interprétation de la célèbre pièce de H. Crémieux et P. de Courcelle est hors pair ; aussi le public ne ménagea pas ses applaudissements à Mmes Daveny, Yvonne Georges, Montès, Pelcot, MM. Bruneaux, Celner, Schouten, Ricard, Delacroix. Quant à la mise en scène, celle-ci est somptueuse et fournee jusqu'a ses moindres détails par MM. L.-H. Bogaerts et Liesse.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 11 h. à 8 h.

Cycle Molière. — Le public de la deuxième représentation du « Tartufe » a pleinement confirmé le succès obtenu par Mmes Roanne, Daveny, Clèves, Max, MM. Chome, Bart, Julpean et la compagnie belge.

Le bureau de location est ouvert tous les jours pour la nouvelle série, qui comprendra « Les Femmes Savantes », « L'Ecole des Femmes », « L'Ecole des Maris », « Le Mariage Forcé ».

PATHE-PALACE-BOURSE

Deux jours seulement nous séparent des deux représentations dominicales et il ne reste que quelques fauteuils de disponibles au Pathé-Palace, qui est devenu le seul rendez-vous du monde select et amateur de vraie musique française. Il est vrai que seule Angèle Van Loo est capable de fournir aux connaisseurs les garanties artistiques qu'exige une œuvre aussi jolie que délicate, « Véronique ». La location est ouverte tous les jours de 10 h. à 7 h.

WINTER-PALACE

La direction du Winter-Palace a fixé pour ce soir vendredi la première représentation de « Nitéla ». Tout a été mis en œuvre pour assurer à cette création d'opérette un succès retentissant : décors pimpants, mise en scène luxueuse, signée R. Verlez, ballets et danses originales réglées par M. Mériadec, orchestre sous la direction du maëstro Delhaes, rien n'a été négligé. L'interprétation est confiée à Mmes Alice Favier et De Meylan, MM. Darman, Necker et Daix, dont la réputation n'est plus à faire.

L'Autre Théâtre. — Demain samedi, deuxième matinée littéraire consacrée à Gaston Devore. Au programme : « La Sacrifiée », qui obtint un succès si mérité samedi dernier, grâce à son interprétation impeccable.

PALAIS DU TROCADÉRO
AVENUE DE LA TOISON D'OR
BUREAU en soirée : 8 h. 1/2 — RIDEAU en soirée : 9 h.
(PORTE DE NAMUR)
BUREAU en matinée : 3 h. 1/2. — RIDEAU en matinée : 4 h

RIGOLETTO
(Sélection)

Mlle BENETTY — Gilda
M. TILKIN — Rigoletto
Mme MONTFORT — Madelaine
M. DESCAMPS. — Le Duc

Sous la direction de CÉSAR BORRÉ
LA LUTTE POUR LA VIE
Drame de la vie moderne

Film d'art en couleurs 4 parties
Film sensationnel

AU PROGRAMME
de l'orchestre du **Trocadéro** (*40 musiciens*) sous la direction de **César Borré**
Ouverture « LES JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR » (NICOLAI).
Ouverture « RUY BLAS » (MENDELSSOHN).

4 soirées à 9 heures : SAMEDI 5, DIMANCHE 6, LUNDI 7 ET JEUDI 10 FEVRIER 1916
1 matinée à 4 h. : DIMANCHE 6 FEVRIER 1916
N.-B. — JEUDI PAS DE MATINEE.

Avis Retenez vos places au bureau de location ouvert tous les jours de 11 à 3 heures. Le samedi de 11 à 6 heures. (2812)

Location tous les jours de 11 à 3 heures. Samedi de 11 à 6 heures.

BRASSERIE DES ARTS
14, rue des Princes, 14
Spectacle varié — Entrée libre
BAR A L'ENTRESOL (3124)

VARIA

Devant les affiches du music-hall Varia, on discute avec passion le cas fameux de Trioni and miss Liana, les phénomènes d'insensibilité annoncés pour samedi soir. Leurs exercices, qui tiennent réellement du prodige et qui demeurent incompréhensibles, nécessitent une mise en scène fastueuse. A l'affiche encore : Roger Divert, le pierrot chanteur ; Hendricos trio, danseurs sur fil d'argent ; Silfleclair, fantaisiste imitateur ; The Harrissen 6 Sisters, danseuses à transformations ; Labrador, le fameux chanteur populaire ; the two Jacksons, acrobates excentriques ; Marcus, jongleur mondain, etc. Location sans frais. Dimanche, matinée à 4 h.

ALHAMBRA

Le succès de la grande revue bruxelloise : « De Trahest van Verreke Vertruust », tient plus que jamais. Depuis que cette belle et amusante revue connent des scènes nouvelles, le monde attrue davantage. On se rend compte du fait évident que tous les Bruxellois désirent acclamer la désopilante Fernande Dumont dans sa scène de fourire du « Pataten-Dans ». La revue passe chaque soir de la semaine à 8 h. 1/2, sans interruption. La location est ouverte de 11 h. à 6 h. 1/2.

THEATRE FLAMAND

Lundi 7 février, à 8 h. 1/2, au bénéfice de Mme Jeanne Schauwliegne : « La Joueuse d'Orgue », le drame populaire bien connu en 10 tableaux.

VIEUX-BRUXELLES

« Rip », le bel opéra-comique de Planquette, a retrouvé au Vieux-Bruxelles tout le succès qui l'accueillit jadis à Bruxelles. Mlle Meg de Cock, MM. Loriaux, Dupuis, De Raeve et tous les excellents artistes du Vieux-Bruxelles interprètent livret et musique de façon absolument parfaite et c'est ce qui explique que le beau théâtre de la rue de Malines regorge tous les soirs d'une foule enthousiaste.

Concert des 3 Folies
A 8 h. 22, rue des Chartreux. (Bourse)

Feuilleton du *Messager de Bruxelles* 64

Le Secret de l'Eventail

Grand Roman Dramatique Inédit

PAR

AXEL GHAIR

DEUXIEME PARTIE

LE COTTAGE MYSTERIEUX

X.

Les murs ont des oreilles

Jusqu'à ce moment, le seul habitant de la villa auquel il avait parlé était ce Giacomo, simple comparse du drame, dont le premier acte s'était déroulé dans la chambre 207 de l'International Palace. Dans la villa, Max devinait une autre présence, celle d'une intelligence directrice tout au moins, et il avait été confirmé dans cette pensée aussitôt qu'il avait entendu les portes et les fenêtres actionnées par un mécanisme insoupçonné se fermer sur lui, l'emprisonnant et le livrant en quelque sorte aux bandits dont il n'avait pas craint de violer le repaire.

Dans la salle où il se trouvait, une porte était restée ouverte, ostensiblement.

On voulait donc qu'il se servît de cette seule issue qui se présentait à lui.

Convenait-il d'entrer ainsi dans les desseins formés contre lui par ses ennemis?

Max suivait sans doute une ligne de conduite rigoureusement arrêtée, car il n'hésita pas un seul instant ; il franchit la porte, traversa une seconde chambre aussi close que la première et poursuivant le chemin qui s'ouvrait devant lui parvint à un petit escalier intérieur qu'il gravit délibérément.

Nous l'avons vu pénétrer dans la pièce d'où venait de disparaître le mystérieux vieillard que Giacomo appelait : le maître.

Et maintenant, aussi tranquille que s'il se fût trouvé à un rendez-vous, Max Liber attendait.

Cette attente, d'ailleurs, fut courte ; un léger bruit qui se fit entendre sur sa droite attira l'attention du jeune savant.

Dans la cloison qui glissant sur ses galets avait, comme nous l'avons vu, obturé l'ouverture béante de l'alcôve, un large judas circulaire venait de s'ouvrir.

Puis, ironique, une voix se fit entendre :

— Monsieur Max Liber a-t-il pu remédier au dérangement du téléphone?

Max, toujours assis, se tourna légèrement vers son interlocuteur invisible et répondit :

— Votre appareil, monsieur, fonctionnera dans quelques minutes et je vous prierai moi-même de vouloir bien vous en servir. Cependant, puisque vous m'avez reconnu et que de mon côté je suis suffisamment fixé sur votre compte pour apprécier à leur juste valeur les raisons qui vous ont fait m'accorder cet entretien, ne croyez-vous pas que faisant trêve d'ironie, nous ferions bien, l'un et l'autre, d'aller droit au but?

— Vous avouez donc que sous l'habit d'un ouvrier du téléphone se cache le nommé Max Liber, un jeune savant qui, je ne le conteste pas, a déjà acquis une certaine réputation, mais qui, vous en conviendrez, n'est nullement qualifié pour jouer le rôle qu'il joue en ce moment.

— Voulez-vous préciser, monsieur?

— Oh ! rien n'est plus simple ; vous vous êtes fait policier et sans mandat, sans en référer à vos chefs, puisque vous n'en avez pas, agissant seul, à l'exemple des détectives amateurs dont les romans actuels nous rabattent les oreilles et aussi de certains professionnels auxquels leurs succès accordent une certaine indépendance, vous avez pénétré dans une maison habitée, cachant votre identité, sous prétexte sans doute de je ne sais quelle enquête à mener au sujet d'un crime qui n'existe que dans votre imagination.

— Le fait est exact, mais l'explication de ma présence ici n'est pas complète ; j'y suis pour poursuivre mon enquête, mais j'y suis également parce que vous avez désiré m'y amener et que de mon côté je voulais vous y rencontrer.

— Il se peut que vous disiez vrai ; j'ai voulu en effet vous amener ici et vous vous doutez bien un peu maintenant des mobiles qui me faisaient agir de la sorte.

— Pas le moins du monde.

— Eh ! bien, monsieur Max Liber, j'en suis bien fâché pour vous, car en toutes autres circonstances vous me seriez plutôt sympathique, mais je dois vous dire que le seul mobile qui m'a poussé était le désir de me débarrasser de votre personne.

Max eut un petit rire discret.

— Je n'en crois rien et je suis persuadé au contraire que la sympathie dont vous vouliez bien m'honorer il n'y a qu'un instant, se double ou tout au moins va se doubler chez vous d'un intérêt qui vous rendra mon humble personne des plus précieuses.

— Expliquez-vous.

— Vous voulez vous débarrasser de moi, avez-vous dit. Avouez donc franchement que la pensée ne vous est pas venue un seul instant de commettre pareille sottise.

— Une sottise ! mais est-ce donc une sottise de se défendre quand on vous attaque? Or, vous m'attaquez et alors que la justice rejette l'hypothèse d'un crime, seul, par je ne sais quel sentiment chevaleresque, dont je ne veux pas chercher les causes...

— ...Et je vous y engage fort...

— ...Par je ne sais quel sentiment chevaleresque, je le répète, vous vous mettez seul à la recherche d'un coupable imaginaire, vous mêlant, pardonnez-moi cette expression triviale, de choses qui ne vous regardent point.

— Je constate que vous êtes aussi bien renseigné sur mes intentions que sur mes actes, ce qui démontre, entre autres choses, que vous aussi vous suivez avec quelque intérêt la marche de cette enquête au sujet d'un crime que vous affirmez être inexistant.

— Certes, je l'affirme !

— Et je ne vous contredirai pas, car c'est aussi mon avis ; étant donné la façon habile dont il a été commis, le crime n'existe pas et du moins pour la justice, Walter Bright est mort de mort naturelle.

— Vous en convenez donc?

— Pour la justice, ai-je dit, mais pas pour moi, qui continue à faire toutes mes réserves à ce sujet.

— Et qui avez eu la prétention de vous ériger en justicier !

— De nouveau vous versez dans l'erreur la plus complète.

— Je ne comprends plus, en effet ; que venez-vous donc chercher ici?

— Poursuivant la piste de celui qui a dépouillé le cadavre de Walter Bright, de celui qui abandonnant la maille d'acier à Malines, a fui cette ville dans un auto qu'il avait demandé en téléphonant à cette villa, je viens y chercher le document volé sur son cadavre et qui doit permettre à mademoiselle Barcklay d'entrer en possession de la fortune qui lui fut léguée par son grand'père maternel.

— Et en supposant que votre ingénieux raisonnement soit exact, vous vous imaginez que bénévolement, sur votre seule demande, ceux qui n'auraient pas reculé devant un crime pour s'emparer d'un document dont vous reconnaissez vous-même la valeur, vous rendront ce document alors qu'ils le détiennent et qu'ils n'ont qu'un geste à faire pour éluder toutes réclamations.

Par le judas béant, le canon d'un long pistolet se montrait braqué sur le front de Max, auquel cette menace n'arracha ni un geste, ni une parole.

— Croyez-vous vraiment m'intimider par cette menace aussi théâtrale que grotesque? Si vous aviez eu l'intention de me tuer, depuis longtemps la chose serait faite et vous n'auriez pas eu besoin pour cela de risquer à tout instant de me dévoiler votre personnalité, comme vous le faites depuis que vous avez bien voulu entamer cet entretien. De plus, les précautions que vous prenez en vous dérobant à mes yeux, pour que je ne puisse un jour vous reconnaître, prouvent que vous craignez encore de me rencontrer un jour sur votre chemin. On n'est tenu à aucune discrétion devant un condamné à mort.

(A suivre).

DEMANDEZ PARTOUT

SAVON MOU SPÉCIAL SUPÉRIEUR "ESPANA,,

garanti exempt de tout produit nuisible. NETTOIE, mais n'attaque pas le linge

C'est le moins cher — C'est le meilleur — C'est le plus avantageux "PANAMA,,

SAVON genre "Marseille,, — SAVON en briques

JAIME MIR, 99, Boulevard Anspach, 99, BRUXELLES

ZUYDERZEE ZEEP
Blanchit bien le linge (2786)

Le Messager de Bruxelles

Tarif de Publicité

Annonces, 4me page, fr. 0.15 la ligne
Réclames, 3me page, fr. 0.50 »
Texte, 3me page, fr. 0.75 »
Faits-Divers . . . fr. 1.50 »
Nouvelles, 2me page, fr. 3.00 »
Nouvelles, 1re page, fr. 3.00 »
Nécrologies . . . fr. 1.50 »
Judiciaires . . . fr. 0.50 »
Sports . . . . . fr. 1.00 »

Publicité financière : à forfait

Avis de Sociétés

SOCIETE ANONYME
« LA LIBERTÉ ALOSTOISE »
A ALOST

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 14 février, à 8 heures, au siège social, à Alost, Grand'Place, 5

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
3. Nominations statutaires ;
4. Divers. (2760)

ASSOCIATION COMMERCIALE ET FINANCIERE A ANVERS

Société constituée suivant acte passé devant Me Em. Lemineur, notaire à Anvers, et publié dans le « Moniteur Belge » du 28 mai 1899, sous le n. 2668.

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, conformément à l'art. 25 des statuts, le jeudi 24 février 1916, à 3 h. 1/4 de relevée, au siège social, rue Leys, 24, à Anvers.

ORDRE DU JOUR :

Exposé des raisons pour lesquelles il est impossible d'établir momentanément un bilan.

Pour le Conseil d'administration,
Les administrateurs,
Osc. Vander Molen,
(2774) Léonce Groetaers.

SOCIETE ANONYME DES GLACIÈRES DE BRUXELLES 16, rue de la Glacière, Saint-Gilles

Nous avons l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, rue de la Glacière, 16, à Saint-Gilles, le lundi 21 février 1916, à 3 heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et des commissaires ;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes ;
3. Décharge de leur gestion à donner aux administrateurs et commissaires.

N.-B. — Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'art. 23 des statuts. Les dépôts des titres peuvent être effectués dans les établissements ci-dessous :

1. Au siège social, rue de la Glacière, 16, à Bruxelles ;
2. A la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc, Bruxelles ;
3. Au Crédit Général de Belgique, rue du Congrès, 14. (2773)

CAPITAUX

PRÊTS HYPOTHECAIRES, ACHATS, CREANCES HYP., RENTES VIAGERES, ASSUR., CAISSE PATRONALE, 57, RUE DE LA REGENCE, BRUXELLES. (1732)

BANQUE D'ESCOMPTE ET DE CHANGE
20, rue Godefroid, 20, Namur

Escompte de coupons d'obligations *non payables ou non échus.*
Achat et vente de titres. — Prêts sur titres, hypothèques, livrets d'épargne et sur toutes garanties. (1209)

UNION DU CREDIT
DE BRUXELLES
57, r. Montagne-aux-Herbes-Potagères
Escomptes des titres au taux de la Banque Nationale.

Dépôts à vue	2 p. c.
Dépôts à 2 mois	3 1/2 p. c.
Dépôts à 1 an	4 p. c.

Comptes spéciaux, hors moratorium sans préavis, 2 p. c.
CAISSE D'EPARGNE
Intérêt : 3.50 p. c., jusque 5,000 francs
Locat. de coffres-forts : 12 fr. par an.

ZUYDERZEE ZEEP
Est économique. (2787)

DEMANDES D'EMPLOI

PERSONNE 50 ans, sach. mettre main à tout dem. faire quartier ou mén. chez 1 ou 2 pers. 9 ans même mais. V. M., r. St-Bernard, 88, St-Gilles. Son. 2 fois.

AGENT de l'Etat ch. empl. quelc. ville et prov. Ecr. M. B. S., bur. journal. (5062)

JEUNE FEMME dés. faire journ. ou quart. libre tous les jours, 42, rue Quineaux, Schaerbeek.

DESSINATEUR dem. trav. à dom. bon. réf., prix mod. S'ad. J. Baedewyns, 79, r. Van der Dussen.

JEUNE DAME dem. pl. caiss. cinéma ou théâtre, A. H. 155, bur. journal.

HOMME marié sans enf. anc. garde nuit, poss. bon chien, dem. pl. p. gard. immeuble ou conc., bons cert. S'adr. Vieille halle aux blés, 84, N. C. Bruxelles.

JEUNE FEMME pr. dem. faire quartier ou journ. Ch. de Waterloo, 158, St-Gilles.

EMPLOYE père fam. sans empl. dem. faire écrit. chez soi ou empl. A. B. 89, r. Claessens, Laeken-Bruxelles.

JEUNE FEMME sér. dem. pl. bon. réf. log. chez elle. Ecr. G. P. 31, r. de l'Abattoir.

JEUNE FEMME demande ouvr. à la journée, rue Rubens, 100, Schaerbeek.

MONSIEUR bon. ins. ch. pl. quelc. A. M. r. Théodore Verhaeghen, 127, St-Gilles.

EMPLOYE au cour. quelc. Présent. mod. Ec. trav. bur. ch. emploi P. M., rue Tête de Mouton, 18, Cureghem.

JEUNE FEMME très sér. ayant servi dem. quartier ou journées, 155, r. Aqueduc.

PERSONNE ch. place pour soig. mal. S'adr. 159, rue Royale-Sainte-Marie.

DAME hon., 42 ans, libre p. s. évén., ménag. cap. dés pl. pers. seule ou mal, prem. référ., 5, r. de Londres.

OFFRES D'EMPLOI

LOCOMOTIVES. — Usine import. du Centre dem. de suite contrem. pour chaudronnerie et montage. Salair. élevés. Faire offres av. référ. à Z. Z. bur. du « Messager », La Louvière.

BON AMATEUR photographe dés. trav. phot. n'imp. quel sal. S'adr. r Hôtel des Monnaies, 140, Bruxelles.

Zuyderzee Zeep
Est garanti pur. (2788)

LOCATIONS DIVERSES

DAME SEULE, employée de commerce, honorable, cherche petit quartier garni, confortable, avec cuisine. Prix de guerre. Envoyer adresse et prix aux intit. H. R. 2, bur. du journal. (2738)

UCCLE. — A vendre ou à louer belle maison mod., 12 pl. 2 jard., s. électr., ins. s. de bain, situé 40, r. Henri Van zuilen. Pour cond. s'adr. 203, boul. du Hainaut.

PARTIE VILLA (4 pl.) avec usage et avantages, gr. jard., à louer, prix de guerre, 17, Av. Haveskerke, à 5 min. de la pl. Communale, à Forest.

FONCT. COMMUNAL ch. app. 4 à 5 pl., préf. Brux. Ecr. J. H. 25, rue Eburons. (5083)

APPART. à louer, 4 pl., 1 mans., gaz, eau, électricité, 55 fr. 6-8, rue du Lombard.

UCCLE. A louer bel pet. mais. avec jardin. 286, chaussée d'Alsemberg. (5027)

APP. MOD. maison ferm. asc., tél., électr., eau, 8 pl., 2 mans., 2 caves, 2,500 fr. ; 5 pl., 1 mans., 1 cave, 1,300 fr., contrib. compr. bail 3 ans. Au bes. garni 250 fr. par mois. Mais. Blanche, 48, Av. Louis Lepeutre. Lidebeer, propriétaires. (5049)

ENSEIGNEMENT

MONSIEUR instruit, connais. parfait. plus. langues. demande emploi quelc. Ecr. bur. du journ. intit C. H. 20. (2690)

LONDON SCHOOL
13, AVENUE LOUISE

A partir du 1er février, cours de MATHEMATIQUES : ALGEBRE, GEOMETRIE, TRIGONO : ANALYTIQUE, DESCRIPTIVE. — PREPARATION AUX EXAMENS. — Inscription tous les jours, de 10 à 1 h. — Leçons.

Cours particuliers de Langues Modernes

Cours du jour. — Cours du soir. (2741)

ON DEM. ACHET. cours anal, infin. Neuberg, 10, rue de la Paix. (5032)

Ecole Pratique de Commerce
Sténo-dactylo, comptab., langues
RUE SAINTE-CATHERINE, 29, BRUX. (1966)

VELOS

D'OCCASION. — Vélos de dame, homme, enf. et course à vendre en parf. état, 7, r. de Mérode, St-Gilles.

A VENDRE d'occasion beau vélo B. S. A. « La Perle », état neuf. S'adr. X. B. 22, bur. journal.

ZUYDERZEE ZEEP
Est le bon savon. (2789)

CONCERTS. — Bonne pianiste-accompagnatrice demande engagement. S'adr. bureau du journal L. 5.

TUBES DE COULEURS vides, très gros prix. 183, rue des Tanneurs. (2785)

950 Caisses savon en poudre EXPRESS
140 » » » BELGICA
475 » » » GLORIEUX
à 12 francs la caisse
S'adresser à
Ed. VEREYCKEN
127, Boulevard de la Senne, Brux. (2770)

Zuyderzee Zeep
Est le meilleur. (2790)

MERCI

Grands remerciements à la personne qui POUR OBEIR A SA CONSCIENCE ET EVITER, SI POSSIBLE, DE GRANDS MALHEURS fait preuve de si nobles sentiments.

Impossible d'écarter danger sans renseignements complémentaires. 5043

MERCURE. Payons très cher. 183, rue des Tanneurs. (2784)

ZUYDERZEE ZEEP
Blanchit bien le linge (2786)

PAPIER W.-C.
PAQUETS DISTRIBUTEUR
FABRICATION BELGE
En gros
RUE DU PROGRES, 261
BRUXELLES (2792)

On dés. acheter d'occas. ou neuve, une **Machine à points clairs**
Ecr. H. D. 5, bureau journal. (5045)

VINS EN BOUTEILLES
122, RUE DE L'ESCAUT, BRUX. (2756)

SOLDES

Nous achetons tous genres tissus coton et autres. Offres détaillées avec prix et échantillons.

89, RUE VAN ARTEVELDE, 89
BRUXELLES (2805)

Protégez le Travail National
Fumez tous les Cigarettes
JEANNETTEKE
Marque déposée
10 centimes le paquet de 12
20 » » 25
Dépôt pour le gros :
I. Vanden Branden
32, RUE DU BATEAU, BRUXELLES
On demande courtiers sérieux partout. Ecrire à :
J. Capron et Fils
Manufacturiers
HOUSSEGHEM (Brabant) (2821

POURQUOI ??
TOUT LE MONDE S'HABILLE
A la Belle Coupe
COSTUMES & PARDESSUS
en véritable Tissu Anglais garanti.
SUR MESURE
à 42 fr., 35 fr. et 29 fr. 50
Deuil en 12 heures
Facilités aux employés d'administration
Joseph BRUYERRE
Rue Malibran, 105, Ixelles - Téléph. 0. 3937
Chaussée de Waterloo, 108, St-Gilles - Téléph. B. 6558

Quelques Splendides Tableaux
maîtres français, pastels italiens, vitrine de salon, pêle-mêle, fauteuils anciens, sculpture, beauté rare, tapisserie riche, tout offre. 92, rue d'Allemagne. (2778)

ZUYDERZEE ZUYDERZEE ZUYDERZEE ZEEP (2791)

ALUMINIUM en fils et tubes, très gros prix. 183, rue des Tanneurs. (2783)

ON DESIRE acheter d'occasion broch. théâtrales. Ecr. B. K. 6, b. journal. (2771)

ON DEM. ACH. occ. bascule 150 kil. 10, rue de la Paix. (5031)

TAILLEUR 1er ordre pr homme, entrep. cost., rép. Prix mod. Très soigné. Thibaut, rue Vanderhaegen, 15, Bruxelles.

A VENDRE beau chien mâle Groenendael, 18 mois, r. Niellon, 18, Laeken. (2803)

EXCELLENTS clapiers et niches à vendre, parf. état, pr. neufs, H. S. 9, bur. du journal.

PEINTURES. Bons ouvriers dem. travail peint., lavage, etc., pour particuliers. Prix réduits, François, 78, rue du Transvaal, Cur. (5015)

AFFAIRE except. Electr. appart. écl. à céder. Bén. assurés. On rest. intéressé du besoin. Ecr. A. H., Montagne aux Herbes Potageres, 52. (2802)

JEUNE HOMME, bon fam., cher. représent. firme sér. pour s'occup. de la vente de ses produits, articles, etc., pour Verviers et prov. Ecr. offres initiales M. I. bur. journal. (2697)

CAOUTCHOUC, cuivre, mercure, étain, platine. Payons très cher. 183, r. des Tanneurs. (2687)

SAVON MOU-BRUN TOUTES QUALITES **S.A.M.** TRES CONSISTANT A SERVIR SUR PAPIER
SAVONNERIE
BUREAUX : 75, Bd ANSPACH (Bourse) BRUXELLES.
Ouverts de 9 à 12 et de 2 à 5 h. Usines à Schaerbeek

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Groupe de Capitalistes ayant des disponibilités importantes, consentirait prêts hypothécaires sur immeubles et terrains de culture ; achèt. créances hypothécaires. Conditions avantageuses. Ecrire ou s'adresser au bureau du journal, P. H. (2742)

Cabinet Robert
Droit civil et commercial
Rue des Riches-Claires, 42, Bruxelles
Conseils de droit. Prix : 1 fr.
Entreprises de procès
Rédaction de contrats (1 à 5 heures)

Zuyderzee Zeep
Est économique. (2787)

Cuivrage

JAUNE et **NICKELAGE A FAÇON**, par procédé nouveau, de petites pièces en fer, telles que CLOUS, VIS, BOULONS, ECROUS. — LIVRAISON EXTRA RAPIDE. — PRIX TRES AVANTAGEUX, suivant quantités.
E. BOUSSEL, Ingénieur, 69, rue du Marché, 69, Bruxelles-Nord. (2811)

Pour cause de changement DE PROPRIETAIRE
Liquidation d'un Stock de Fourrures

Renard Alaska à partir de 39 fr. ; Renard fumé et blanc à partir de 65 fr. ; garni. Skungs long. 3 mètres, 225 fr. ; étoles et manchons Petits-Gris, Putois, Taupe, Colynski, Nurmel, la garniture 95 fr. ; manteaux Loutre, Astrakan, Taupe, Breidschwanz. *Pelisses d'homme*
PRIX DERISOIRES
Arrangements, transformations,
58, Boulevard de la Senne
Même maison :
CHARLEROI, 41, r. du Roton. (2174)

SAVON VERT EXTRA
1 fr. 60 le kilo, 83, rue de la Montagne. (2759)

Importation directe de la Hollande
Heyermans & Cie 15, rue Limnander, Bruxelles-Midi
Exportation pour le Nord de la France (2673)

VINS EN GROS
122, RUE DE L'ESCAUT, 122
BRUXELLES (GARE MARITIME) (2105)

Comptoir d'alimentation DU HAINAUT
100, Boulevard du Hainaut, 100
BRUXELLES
Savon mou brun extra — Savon genre Marseille et Sunlight — Chocolats — Bougies, etc. (2731)

Zuyderzee zeep
Est garanti pur. (2788)

PAPETERIES LOUIS PERIN
388, chaussée de Waterloo
32-34, rue des Tongres
176, chaussée d'Alsemberg
37-39, Boulevard Militaire

PAS DE HAUSSE
SUR LES ARTICLES CLASSIQUES

Fardes en papier extra fort, pièce fr. 0.10.
Cahiers, pièce, fr. 0.10, 0.15, 0.20 et 0.25.
Crayons Gilbert, pièce, fr. 0.15.
Assortiment en plumes Perry.
Papier à couvrir, la feuille, fr. 0.02 et 0.05.
Papier carbone bleu ou noir, la feuil. fr. 0.10.
Papier calque, la feuille, fr. 0.10.
Papier buvard, la feuille, fr. 0.10.
Papier dessin, la feuille, fr. 0.05 et 0.10.
Craie américaine Waltham, la boîte, fr. 1.50.
Craie de couleur Robert, la boîte, fr. 1.25.
Gommes à effacer, pièce, fr. 0.10, 0.25 et 0.50.

Vente en gros et au détail

Sous peu paraîtra un aperçu de prix des fournitures de bureaux, de dessin et papiers.

ZUYDERZEE ZEEP
Est le bon savon. (2789)

CABINET MEDICAL
17, rue des Croisades, Bruxelles-Nord

Voies Urinaires : Maladies secrètes, Reins, Maladies de la peau, Urines troubles.
Avaris : Traitement du Dr Ehrlich, Neurasthénie, Epuisement, Maladie des femmes. Troubles mensuels.
Epilepsie : Traitement nouveau
Consultation : 2 fr., tous les jours de 12 à 8 h., excepté mardi et vendredi, le dimanche de 8 à midi. (1230)

PILULES DES DAMES
Merveilleuse contre douleurs, retards, suppression des époques, Pharm. MICHEL 3, R. des Fabriques BRUXELLES

MALADIES SECRETES
VOIES URINAIRES
MALADIES DES FEMMES
SYPHILIS 606 AVARIE
Consult. 2 fr. 19, rue de la Fraternité.
(donne r. de Brabant, Bruxelles-Nord)
de 8 heures du matin à 8 heures du soir
Dimanche de 8 à 12 heures.

ACCOUCHEUSE
Diplômée, 26 ans pratique, reçoit pensionnaires à toutes époques. Consultations secrètes, retards. **Mme Bougelet, 48,** rue de Parme, 48 (Porte de Hal), Saint-Gilles-Bruxelles. (2488)

ZUYDERZEE ZEEP
Est le meilleur. (2790)

MALADIES SECRETES
REINS-VESSIE 20 ans de succès

Les Capsules du docteur Davidson guérissent radicalement, sans injections, sans interruption du travail, à tout âge et chez les deux sexes toutes les maladies et inflammations des *Voies urinaires, reins et vessies ;* écoulements, échauffements, rétrécissements, goutte militaire, prostatite, cystite, albuminerie, pertes blanches, urines troubles, brûlantes, et à filaments, urines fréquentes ou difficiles, pertes séminales, gravelle, *jamais aucun insuccès* même dans les cas les plus anciens et désespérés. La boîte de 60 capsules : 3 fr. Dépôt à *Bruxelles-Nord*, Pharmacie des Croisades, 15, r. des Croisades ; *Charleroi*, Lefèvre, 63, rue de Marcinelle ; *Liège*, Goossens, 104, rue de la Cathédrale ; *Anvers*, De Beul, 57, Longue rue Neuve ; *Gand :* De Moor, rue de Bruges, 52. (1231)

MESDAMES si vous avez les EPOQUES difficiles, douloureuses ou irrégulières, employez le **Remède du docteur Thompson**, qui donne un résultat certain, rapide et sans danger, dans tous les cas et quelle qu'en soit la cause anormale.
Prix : 6 fr. le flac ; 10 fr. le complet.
Pharmacie des Croisades
15, rue des Croisades, Bruxelles-Nord.
PRESERVATIFS (Catalogue illustré sous les 2 caisses (donnant la descript. des articles et appareils préventifs les plus nouveaux et les plus efficaces. Discr. Prix : 2 éch. 1 fr. (1232)

EAU SALINE DE GLAUBER PURGATIVE LA PLUS RENOMMEE
0.50 LE FLACON

SIROP COCLET ANTI-COQUELUCHE
2.50 LE FLACON. — TOUTES PHARMACIES. (2750)

ACCOUCHEUSE Diplômée 1re cl. en Belgique et en France.
RETARDS Nouv. méth. garantie sans dang. Prix mod.
14, Place des Martyrs. (Près rue Neuve.)

SPECTACLES

BOIS-SACRE. — Tous les soirs, à 8 h.
FOLIES-BERGERE. — A 8 h., « Les Cloches de Corneville ».
GAITE. — A 8 h. 1/2, « Sherlock Holmès » (Mme Rachel, M. Berryer). Lundi, jeudi, dimanche, matinée à 2 h. 1/2. Samedi, à 5 h. 1/2, Samedi de Madame.
LA CIGALE, rue Neuve. — A 8 h. 3/4, « Chante Cigale », revue.
MAISON DE VERRE, 27, rue Fossé-aux-Loups. — Tous les soirs, à 9 h., « La Revue de chez Devère ».
MOLIERE. — A 8 h., « L'Abbé Constantin ».
OLYMPIA. — A 8 h., « Miquette et sa mère ».
PALAIS DE GLACE. — En matinée, concert symphonique.
PATHE-PALACE. — A 8 h. 1/2, « Véronique ».
SCALA. — A 8 h., « La Plus Jolie Fille de Bruxelles », opérette à grand spectacle. Dimanches, jeudis et fêtes, matinée à 4 h.
THEATRE DU WINTER. — A 8 h., « Nitès ».
THEATRE VARIA. — Music-hall, variétés. Samedis, dimanche et jeudis, à 8 h. ; dim. à 4 h. mat.
TROCADERO. — « Rigoletto » (sélection) : Mlle Benetty, Mme Montfort, MM. Tilkin et Desoampe ; « La lutte pour la vie », dr. de la vie moderne, film d'art en couleur 4 parties.
VIEUX-BRUXELLES. — A 8 h. 1/2, « Rip-Rip », opéra comique en trois actes de Planquette (Mme Meg de Cock, MM. Loriaux, De Raeve, Delrey, Dupuis, etc.). Entr. gén. 0.50. Cons. non obligat. Matinées les dim., lundis et jeudis, à 4 h. 1/2.
HET VLAAMSCH TOONEEL (Alhambra), Boul. de la Senne (voir l'affiche détaillée du jour).
VLAAMSCHE SCHOUWBURG, rue de Laeken. — Dimanches (matinée et soirée) et lundi, à 8 h. 1/2. (Voir affiche du jour).
PRADO, Pl. Commun., Molenb. — Dim. (mat. et soirée), lundis, jeudis et samedis, voir affiche).
BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19. Sp. varié, 1,500 pl. Ent. libre. Vendredi, nouv. débuts.
MAJESTIC, 42, boul. du Nord. — Programme de famille. Orchestre de premier ordre.
SPLENDID CINEMA. — « Judith de Béthulie », gr. drame hist. en 4 parties, etc.
REGENT CINEMA, 53-55, rue Neuve. — « Le Trésor d'Evian », drame en 3 part. ; Progr. du 8 févr. : « Souvenir de l'autre », drame 5 part. interprété par Lyda Borelli, Mario Bonnard.
TRIANON-CINEMA, 68, rue Neuve. — Spectacle de famille, de 3 1/2 à 12 h.
CINEMA DU PROGRES, rue du Progrès. — De 5 h. 1/2 à 12 h., séances permanentes.
CINEMA COLONIAL, rue de la Montagne. — Spectacle de famille.

ZUYDERZEE ZUYDERZEE ZUYDERZEE ZEEP (2791)

Imprimerie Financière et Commerciale,
1, Quai du Chantier, Bruxelles.